Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

La nutrition et les systèmes alimentaires

Guide à l'usage des parlementaires N° 32

Citer comme suit:
UIP et FAO. 2021. La *nutrition et les systèmes alimentaires.* Guide à l'usage des parlementaires no. 32. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Union interparlementaire (UIP) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO ou l'UIP approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou de l'UIP.

ISBN 978-92-5-134095-0 [FAO]
ISBN 978-92-9142-792-5 [UIP]

© UIP et FAO, 2021

L'UIP et la FAO encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO ou l approuveraient les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Veuillez informer l'Union interparlementaire de l'usage que vous souhaitez faire du contenu de cette publication à l'email suivant: postbox@ipu.org

Photos couverture (de gauche à droite)
© FAO/Min Qingwen ; © FAO/Giuseppe Bizzarri ; © FAO/James Hill ;
© FAO/Roberto Faidutti ; © FAO; © FAO/Hoang Dinh Nam ; © FAO/Jekesai Njikizana ;
© FAO/Noel Celis ; © FAO/Ubirajara Machado ; © FAO/Veejay Villafranca

Création et mise page : Ludovica Cavallari, Hylab

Table des matières

Remerciements **3**

Avant-propos **5**

Définitions **7**

Sigles et abréviations **12**

Résumé **13**

Mesures que pourraient prendre les parlementaires pour améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires 15

Introduction **17**

Objet et structure de ce Guide 17

Comment les systèmes alimentaires affectent-ils la nutrition? 21

Ampleur et coût de la malnutrition **23**

Qu'est-ce que la malnutrition? 23

Quelles sont les causes de la malnutrition ? 24

Pourquoi est-il important de s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes ? 25

S'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes 30

Mesures législatives visant à renforcer la nutrition et à améliorer les systèmes alimentaires **32**

Types de législation en faveur de la nutrition 32

Problèmes de mise en œuvre de la législation 34

Points d'entrée pour une action des parlementaires dans les systèmes alimentaires 36

Mesures suggérées à l'attention des parlementaires pour améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires **58**

Représentation 58

Législation 59

Budget 62

Contrôle 65

Annexe 1 : Cadre conceptuel des déterminants de la nutrition maternelle et infantile **67**

Annexe 2 : Objectifs mondiaux en lien avec les priorités nationales **68**

Assemblée mondiale de la Santé – Cibles mondiales en matière de nutrition 2030, ... **68**

Cibles mondiales facultatives du Plan d'action mondial de l'OMS contre les MNT 69

ANNEXE 3 : Une approche de la nutrition fondée sur les droits de l'homme **70**

Orientations internationales pertinentes 72

Traités et instruments régionaux 72

Remerciements

Le Guide a été préparé par Lidan Du pour le compte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sous la supervision d'Anna Lartey et avec l'appui de Diana Carter de la Division Alimentation et de la Nutrition de l'Axe Développement économique et social de la FAO. Des apports et des commentaires précieux nous ont été fournis par divers individus et organisations partenaires, notamment:

- Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD - Bibi Giyose, Ibrahim Mayaki, Kefilwe Rhoba Moalosi
- Union interparlementaire - Aleksandra Blagojevic et Miriam Sangiorgio
- FAO – Kaori Abe, Nancy Aburto, Leslie Amoroso, Carolyn Rodrigues Birkett, Mbuli Charles Boliko, Luisa Cruz, Stefanie DeBuck, Patrizia Fracassi, Juan Carlos García y Cebolla, Veronika Juch, Tomoko Kato, Luis Lobo, Sachiko Matsuoka, Mark McGuire, Celso Mendes de Carvalho, Florence Tartanac, Jean-Leonard Touadi, Maria Antonia Tuazon, Melissa Vargas, Margret Vidar, Trudy Wijnhoven
- Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) - Marie Durling, Ophélie Hémonin, Edwyn Shiell, Gerda Verburg
- Organisation mondiale de la Santé - Katrin Engelhard, Karen McColl, Thahira Shireen Mustafa, Marcus Stahlhofer, Marzella Wüstefeld
- UNICEF - David Clark
- Hermann Goumbri et Judith Kaboré (Burkina Faso), Michel Chauliac (France), Titus Mung'ou (Kenya), Gulmira Kozhobergenova (Kirghizistan), Irshad Danish (Pakistan), Lauren Harris, Rachel Jenkins, Asma Lateef, Sarah Ohlhorst (États-Unis d'Amérique)

Avant-propos

Une personne sur trois dans le monde souffre d'au moins une forme de malnutrition. Aucun pays au monde n'est épargné par la dénutrition, la malnutrition liée aux micro-nutriments, le surpoids, l'obésité ou les maladies non transmissibles liées à l'alimentation. L'impact de la malnutrition sur l'économie mondiale est estimé à 3 500 milliards d'USD par an. La faim et la malnutrition sont des obstacles majeurs pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) en 2030. Nous devons agir dès maintenant pour faire face à ces défis nutritionnels.

Pour parvenir à une bonne nutrition, un engagement multisectoriel et multipartite est nécessaire. Une bonne nutrition ne repose pas seulement sur une quantité suffisante de nourriture, et une approche axée sur les systèmes alimentaires s'impose pour améliorer la santé, la productivité, le bien-être des populations et la prospérité des sociétés. D'où l'importance de synchroniser les efforts des différents secteurs - agriculture, santé, éducation, parité hommes-femmes, protection sociale et développement rural - pour produire les effets synergiques requis.

L'émergence de la COVID-19 a mis en évidence les défaillances de nos systèmes alimentaires. Dans les trois mois qui ont suivi la manifestation de la pandémie, des perturbations sont apparues à tous les niveaux du système alimentaire (production, récolte, transport, transformation, vente au détail et consommation) qui ont compromis les moyens d'existence et accru le risque de faire basculer des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté. La nécessité d'une approche axée sur des systèmes alimentaires fonctionnels n'a jamais été aussi évidente que durant cette crise mondiale. Les pouvoirs publics devraient profiter de cette regrettable crise pour mettre en place une coordination ainsi que d'autres mesures et mécanismes en mesure de stabiliser et rétablir l'offre de produits alimentaires accessibles à des prix abordables pour tous, en particulier pour les plus vulnérables, afin de garantir leur sécurité alimentaire et nutritionnelle durant et après la pandémie.

À cet égard, les gouvernements, et en particulier les parlements jouent un rôle crucial. L'action des parlementaires est essentielle pour garantir le droit à une alimentation adéquate pour tous. Les parlementaires guident et contrôlent les politiques du secteur public et les allocations budgétaires pour transformer les systèmes alimentaires et faire en sorte qu'ils fournissent une alimentation saine pour tous.

Dans ce Guide, notre ambition est de fournir aux parlementaires des conseils pratiques à l'appui de processus législatifs qui mettent au premier plan la nutrition. Nous sommes impatients de promouvoir cet ouvrage - de concert avec les gouvernements, d'autres organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes - pour soutenir les efforts qui nous aideront à avancer plus vite sur la voie des ODD.

Martin Chungong
Secrétaire général UIP

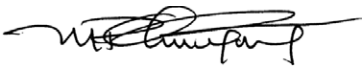

Qu Dongyu
Directeur général FAO

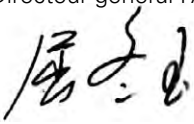

Définitions

1 000 jours - Temps approximatif qui s'écoule entre la conception et le deuxième anniversaire de l'enfant - période d'opportunité unique pour jeter les bases d'une santé, d'une croissance et d'un développement neuro-végétatif optimaux tout au long de la vie. C'est aussi la période où le cerveau se développe le plus rapidement.

Agriculture familiale - Dans ce document, l'agriculture familiale s'entend de tous les types de modèles de production familiale relevant du secteur de l'agriculture, tels que la pêche, la sylviculture, l'élevage et l'aquaculture. Elle est pratiquée par les paysans, les peuples autochtones, les communautés traditionnelles, les pêcheurs, les paysans des montagnes, les utilisateurs des forêts et les éleveurs. L'agriculture familiale est la forme prédominante de production alimentaire et agricole dans les pays tant développés qu'en développement, puisqu'elle représente plus de 80 pour cent de la production alimentaire mondiale, en valeur.

Allaitement au sein exclusif - l'allaitement au sein est dit exclusif, lorsque le nourrisson est nourri uniquement au lait maternel. Il ne reçoit aucun autre liquide ou solide - pas même de l'eau - à l'exception de solutions de réhydratation orales ou de gouttes ou de sirops de vitamines, minéraux ou médicaments. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'allaiter exclusivement au sein les nourrissons jusqu'à l'âge de six mois pour leur assurer une croissance, une santé et un développement optimaux. Par la suite, il convient de leur donner des aliments complémentaires sûrs et nutritionnellement adéquats, adaptés à l'évolution de leurs besoins nutritionnels tout en continuant à les allaiter au sein au moins jusqu'à l'âge de deux ans.

Carences en micronutriments - Cette expression désigne une série d'états nutritionnels non optimaux imputables à une consommation, une absorption ou une utilisation insuffisante d'une ou de plusieurs vitamines ou minéraux. Une consommation excessive de certains micronutriments peut aussi avoir des effets néfastes. La communauté internationale s'est focalisée sur plusieurs micronutriments qui continuent de susciter des préoccupations au niveau mondial, notamment le fer, le zinc, la vitamine A, les folates, la vitamine B12 et l'iode, car ce sont les besoins les plus difficiles à satisfaire sans une alimentation diversifiée. L'anémie est un indicateur général de carence en micronutriments car ce syndrome peut être causé par un apport insuffisant en plusieurs micronutriments différents et ses effets sont exacerbés par plusieurs maladies. Les carences en micronutriments sont parfois appelées « faim cachée ».

Dénutrition - Condition dans laquelle les besoins en nutriments de l'organisme ne sont pas satisfaits en raison d'une consommation insuffisante et/ou d'un trouble de l'absorption ou de l'utilisation.

Émaciation - L'émaciation ou maigreur résulte souvent d'une récente perte de poids sévère souvent associée à une famine aiguë et/ou à une maladie sévère. Elle peut toutefois aussi être causée par des conditions défavorables chroniques. Chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, l'émaciation est caractérisée par un rapport poids/taille (z-score) inférieur de plus de deux (émaciation modérée) ou trois (émaciation sévère) écarts-types à la médiane de référence de l'OMS pour la croissance correspondant au sexe de l'enfant. L'émaciation est aussi appelée « malnutrition aiguë », bien qu'une personne puisse en souffrir pendant des périodes prolongées. Un jeune enfant atteint d'émaciation modérée ou sévère est plus exposé à la maladie et à la mort, mais un traitement est possible.

Environnement alimentaire - Les environnements alimentaires sont les lieux où les denrées sont acquises ou consommées. L'environnement alimentaire est donc au cœur des interactions entre les individus et les aspects du système alimentaire liés à la production, à la transformation, à l'étiquetage, à la commercialisation, au transport et à la vente au détail des aliments, ainsi qu'à leur mise au rebut et à élimination des déchets.

Exploitants familiaux (ou petits agriculteurs) - les petits agriculteurs comprennent les éleveurs, les pêcheurs, les forestiers, les peuples autochtones et d'autres groupes de producteurs alimentaires. Ils fournissent la plupart des aliments de la planète.

Indice de masse corporelle (IMC) - l'IMC est un indicateur de l'état nutritionnel des adultes. Il est égal au poids de la personne, en kilogrammes, divisé par le carré de la taille, en mètres, de cette personne. Par exemple, un adulte qui pèse 70 kg et mesure 1,75 m a un IMC de 22,9.

Insuffisance pondérale à la naissance - Poids à la naissance inférieur à 2 500 g. L'insuffisance pondérale à la naissance demeure un important problème de santé publique à l'échelle mondiale, et elle est associée à diverses conséquences à court et à long terme. C'est la cause directe la plus courante de mortalité néonatale. Elle augmente aussi les risques futurs de contracter des maladies non transmissibles (MNT) telles que diabète et maladies cardiovasculaires.

Malnutrition - La malnutrition se réfère aux carences, aux excès ou aux déséquilibres de l'apport en énergie ou en nutriments d'une personne. Le terme s'applique à quatre grands groupes de conditions: 1) la dénutrition, attestée par l'émaciation (poids insuffisant par rapport à la taille), le retard de croissance (taille insuffisante par rapport à l'âge) et l'insuffisance pondérale (poids insuffisant par rapport à l'âge); 2) la malnutrition liée aux micronutriments, laquelle inclut les carences en oligo-éléments (manque de vitamines et de minéraux importants) ou les excès en micronutriments; 3) le surpoids et l'obésité et 4) les MNT liées à l'alimentation.

Maladies non transmissibles - Les MNT comprennent les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux, les cancers, le diabète et les maladies respiratoires chroniques, qui sont responsables de près de 70 pour cent des décès dans le monde. L'un des principaux facteurs de risque de MNT est la « malbouffe ». Les régimes alimentaires nocifs sont ceux constitués d'aliments trop riches en matières grasses (en particulier en acides gras saturés et trans), en sucres et en sel, et pauvres en fruits et en légumes et en autres sources de fibres alimentaires, telles que les céréales complètes.

Nutrition - La nutrition est l'apport en aliments et l'interaction des processus biologiques, sociaux, environnementaux et économiques qui influent sur la croissance, la fonction et la faculté de récupération de l'organisme. Un régime alimentaire équilibré est un préalable de bonne nutrition et un gage de bonne santé s'il est combiné à une activité physique régulière.

Plans multisectoriels en faveur de la nutrition - Les plans multisectoriels en faveur de la nutrition permettent une action coordonnée entre les différents secteurs et parties prenantes. Pour s'attaquer aux facteurs directs et aux causes profondes de la malnutrition, il faut agir dans de multiples secteurs aussi divers que la santé, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la protection sociale, l'éducation, l'autonomisation des femmes, le commerce, la gestion des ressources naturelles, etc.. Pour diriger les efforts coordonnés et harmonisés, des plans multisectoriels en faveur de la nutrition chiffrés, basés sur une analyse spécifique à chaque pays des facteurs de la malnutrition et des objectifs fixés au niveau national pour la réduire sont essentiels pour définir les actions prioritaires que doivent mettre en œuvre les différents secteurs et parties prenantes pour atteindre ces objectifs. Les gouvernements, les partenaires de développement et les autres parties prenantes clés sont invités à se réunir autour de ces plans, à donner la priorité au financement des actions en faveur de la nutrition, et à soutenir leur mise en œuvre coordonnée ainsi que la responsabilisation mutuelle de façon à ce qu'aucune communauté ne soit laissée de côté. Les gouvernements doivent évaluer avec soin les risques d'un engagement avec toute partie prenante, et prévenir les conflits d'intérêts et gérer les intérêts particuliers.

Régimes alimentaires sains - Un régime alimentaire sain est constitué d'une sélection équilibrée, variée et adéquate de denrées alimentaires consommées sur une période de temps donnée. Une alimentation saine protège contre la malnutrition sous toutes ses formes, y compris contre les MNT liées à l'alimentation et répond aux besoins en macronutriments (protéines, lipides et glucides, y compris fibres alimentaires) et en micronutriments essentiels (vitamines, minéraux et oligo-éléments) d'une personne, en fonction de son sexe, de son âge, de son niveau d'activité physique et de son état physiologique.

Un régime alimentaire sain présente les caractéristiques suivantes: 1) il satisfait les besoins quotidiens en énergie, vitamines et minéraux et la consommation d'énergie n'est pas excessive par rapport aux besoins, 2) il comprend au moins 400 grammes de fruits et légumes par jour; 3) moins de 30 pour cent de l'apport énergétique total provient de matières grasses, et il privilégie les acides gras insaturés par rapport aux acides gras saturés et proscrit les acides gras trans industriels; 4) moins de 10 pour cent de l'apport énergétique total (de préférence moins de 5 pour cent) se fait sous la forme de sucres libres; et 5) il contient moins de 5 grammes de sel par jour. Pour les nourrissons et les jeunes enfants, l'alimentation saine est similaire à celle des adultes, mais les éléments suivants sont également importants : 1) allaitement au sein exclusif pour les nourrissons au cours des six premiers mois de leur vie; 2) poursuite de l'allaitement au sein au moins jusqu'à l'âge de deux ans ; et 3) dès l'âge de six mois, le lait maternel doit être complété par divers aliments adéquats, sûrs et riches en nutriments. Il ne faut pas ajouter de sel ni de sucres aux aliments de complément.

Retard de croissance - Un ralentissement de la croissance traduit une incapacité à atteindre le potentiel de croissance linéaire par suite d'un état de santé et/ou nutritionnel non optimal. Le retard de croissance est caractérisé par un rapport taille/âge inférieur de plus de deux écarts types (retard modéré) ou de plus de trois écarts types (retard sévère) à la médiane (Z-score) des normes OMS de croissance de l'enfant. Le retard de croissance est aussi appelé « dénutrition chronique ». Il est habituellement associé à des conditions socio-économiques défavorables, au mauvais état sanitaire et nutritionnel de la mère, à des maladies fréquentes et/ou à des pratiques de soin et d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant inappropriées au début de la vie. Les retards de croissance empêchent les enfants d'atteindre leur potentiel physique et cognitif.

Sécurité alimentaire - La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, salubre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
Sur la base de cette définition, on peut identifier quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès économique et physique, l'utilisation et la stabilité.

Surpoids et obésité - Une personne est en surpoids et/ou obèse lorsque son poids est trop élevé par rapport à sa taille. Ces conditions sont le résultat combiné d'un apport excessif en calories et d'une dépense trop faible en énergie et elles prédisposent à un certain nombre de MNT liées à l'alimentation. Selon l'OMS, chez l'enfant de moins de cinq ans, le surpoids est caractérisé par un poids-pour-la-taille supérieur à deux écarts types au-dessus de la médiane des normes OMS de croissance de l'enfant, alors que l'obésité est caractérisée par un poids-pour-la-taille supérieur à trois écarts types au-dessus de la médiane des normes OMS de

croissance de l'enfant. Toujours selon l'OMS, chez les enfants de la tranche d'âge des 15 à19 ans, le surpoids est caractérisé par un rapport IMC/âge supérieur à un écart type au-dessus de la médiane de référence de l'OMS pour la croissance alors que l'obésité est caractérisée par un rapport IMC/âge supérieur à deux écarts types au-dessus de la médiane de référence de l'OMS pour la croissance. Les adultes âgés de 20 ans et plus sont considérés comme en surpoids s'ils ont un IMC supérieur ou égal à 25 et comme obèses s'ils ont un IMC supérieur à 30.

Systèmes alimentaires - Les systèmes alimentaires recouvrent l'ensemble des acteurs et leurs activités créatrices de valeur ajoutée interdépendantes associées à la production, au regroupement, à la transformation, à la distribution, à la consommation et à l'élimination des produits alimentaires. Les systèmes alimentaires comprennent tous les produits alimentaires issus de l'agriculture et de l'élevage, de la sylviculture, des pêches et de l'aquaculture, ainsi que les environnements économiques, sociétaux et naturels plus larges dans lesquels ces divers systèmes de production sont intégrés.

Sigles et abréviations

AGT	acides gras trans
CFA	Communauté Financière Africaine
CIN-2	Deuxième Conférence internationale sur la nutrition
CPBRD	Congressional Policy and Budget Research Department (Philippines)
IMC	Indice de masse corporelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FLAG-PH	Groupe consultatif de la FAO sur la législation – Philippines
FNSP	Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Kenya)
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
KES	Shilling kényan
MNT	Maladie non transmissible
NIH	National Institute of Health (États-Unis d'Amérique)
NIN	National Institute of Nutrition (États-Unis d'Amérique)
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PARLATINO	Parlement latino-américain et caribéen
PE	Parlement européen
PIB	Produit intérieur brut
RESONUT	Réseau de la société civile pour le renforcement de la nutrition au Burkina Faso
SEPO	Bureau sénatorial de planification économique (Philippines)
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition
SUN CSA	Alliance de la société civile pour le renforcement de la nutrition
UIP	Union interparlementaire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Résumé

La malnutrition sous toutes ses formes (dénutrition, malnutrition liée aux micronutriments, surpoids, obésité et maladies non transmissibles liées à l'alimentation) a des effets néfastes directs et indirects très importants à tous les niveaux - individuel, familial, communautaire et national. Une bonne nutrition, favorisée par des systèmes alimentaires qui permettent une alimentation saine, est essentielle pour réaliser le droit des enfants à la survie, à la santé et au développement et le droit des individus à une alimentation adéquate, ainsi que pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La sécurité alimentaire non accompagnée d'une amélioration de la nutrition ne produira pas les résultats socio-économiques inclusifs souhaités.

Une personne sur trois dans le monde souffre d'au moins une forme de malnutrition. Au niveau individuel, la malnutrition cause des dommages irréversibles au cerveau, limite les capacités cognitives et d'apprentissage, réduit les capacités de l'organisme à résister aux maladies infectieuses et à s'en remettre, entraîne des complications gastro-intestinales, musculo-squelettiques et orthopédiques, favorise des troubles comportementaux ou affectifs, tels que la dépression, peut être source de stigmatisation et entraver la socialisation; en outre elle accroît les risques de diabète, de cancer, d'accidents vasculaires cérébraux et de maladies cardiovasculaires à un âge plus tardif et compromet le potentiel de gain au cours de la vie. Les mères souffrant de malnutrition tendent à porter des enfants qui en souffrent aussi, perpétuant ainsi un cercle vicieux de malnutrition intergénérationnelle.

Tous les pays du monde sont affectés par au moins une forme de malnutrition. Les pays qui ont un grand nombre ou une proportion élevée de personnes atteintes de malnutrition se développent plus lentement en raison de la perte de capital humain physique et intellectuel et du poids plus élevé des dépenses de santé. Une bonne nutrition est un des meilleurs investissements qui soient pour stimuler le développement économique et social des familles, des communautés et des nations.

Selon l'étude sur la charge mondiale de morbidité, la mauvaise alimentation est le premier facteur de risque et elle cause plus de décès dans le monde que le tabac. L'étude montre qu'il est impératif d'améliorer sans attendre l'alimentation humaine dans les différents pays, car cela pourrait prévenir un décès sur cinq dans le monde. [1]

Pour traiter simultanément toutes les formes de malnutrition, il faut adopter une approche axée sur les systèmes alimentaires propre à promouvoir des régimes

1 GBD 2017 Diet Collaborators, "Health effects of dietary risks in 195 countries, 1990-2017: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2017", *The Lancet*, vol. 393, No. 10184 (11 May 2019), pp. 1958-1972.

© FAO/Carl de Souza

alimentaires sains. La Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition[2] appelle à prendre des mesures dans six domaines d'action clé,[3] découlant du Cadre d'action de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2),[4] l'un de ces domaines d'action étant la création de systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains.

Les parlements et les parlementaires sont particulièrement bien placés pour contribuer à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et inscrire la nutrition et les systèmes alimentaires durables en faveur de régimes alimentaires sains en tête des programmes d'action nationaux et locaux. Le présent Guide vise à offrir un outil pratique avec des mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour promouvoir des régimes alimentaires sains intégrant des considérations de durabilité[5] et améliorer la nutrition, en façonnant les systèmes alimentaires de leurs pays dans les domaines relevant de leurs principaux mandats, à savoir la représentation, la législation, le budget et le contrôle. Au moment de prendre ces mesures, les compromis et les coûts d'opportunité devront être évalués avec soin, débattus et classés par priorité, en fonction des contextes spécifiques des pays et des régions.

2 Résolution 70/259 de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/70/259).

3 Secrétariat de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016). *Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016– 2025). Programme de travail* Rome, Secrétariat de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition. www.un.org/nutrition/sites/www.un.org.nutrition/files/general/pdf/work_programme_nutrition_decade.pdf.

4 FAO et OMS (2014). *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition – Cadre d'action*. Rome FAO. www.fao.org/3/a-mm215f.pdf

5 Appelés dans cet ouvrage « régimes alimentaires sains » ou « alimentation saine ».

Mesures que pourraient prendre les parlementaires pour améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires

Représentation

- Chercher à obtenir des données désagrégées, des données et des analyses auprès de réseaux de recherche et d'autres parties prenantes pertinentes pour évaluer la situation actuelle de l'alimentation et des systèmes alimentaires dans le pays afin de s'assurer qu'ils sont sains, durables et en faveur d'une meilleure nutrition.
- Sensibiliser les institutions gouvernementales, les médias et l'opinion publique aux problèmes nutritionnels constatés et à la nécessité de prendre les mesures identifiées dans les systèmes alimentaires pour garantir une alimentation saine et une meilleure nutrition.
- Organiser des débats fondés sur des données probantes au parlement, en connectant les comités permanents sectoriels compétents en matière de santé, nutrition, agriculture et systèmes alimentaires.
- Plaider pour que la priorité soit donnée au programme d'action sur la nutrition et les systèmes alimentaires en influençant les hauts dirigeants des organes législatifs.
- Forger des alliances avec la société civile, les instituts universitaires et d'autres acteurs pertinents pour faire progresser les actions de plaidoyer tout en veillant à éviter les conflits d'intérêts.

Législation

- Faire l'inventaire des lois existantes en matière de systèmes alimentaires et de nutrition pour élaborer des références législatives et un cadre juridique global sur la nutrition.
- Consulter les organes parlementaires pertinents, le pouvoir exécutif et les divers groupes de parties prenantes, en particulier parmi les électeurs, pour identifier les lacunes de la législation et les besoins prioritaires dans le domaine législatif.
- Plaider pour un plan multisectoriel national global en faveur de la nutrition et promulguer une loi-cadre applicable au niveau national sur la nutrition, en prêtant l'attention voulue aux questions de parité.
- Analyser les lois et les politiques sectorielles pertinentes en mettant l'accent sur la nutrition pour promouvoir une alimentation saine et améliorer la nutrition.
- Participer à des événements internationaux pour partager les enseignements et les expériences de législation sur l'amélioration de la nutrition et des systèmes alimentaires, notamment en échangeant des données concrètes sur les moyens de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts et de contrecarrer les intérêts particuliers opposés à cette législation.

Budget

- Suivre et analyser les budgets pour s'assurer de la disponibilité des sommes allouées ou requises pour mettre en œuvre les actions intéressant la nutrition dans les ministères en charge non seulement de la santé, mais aussi d'autres secteurs pertinents comme l'agriculture, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'éducation, la condition féminine, le développement urbain/rural et la protection sociale.
- Négocier et approuver le budget des politiques et des programmes visant à améliorer la nutrition et à renforcer les systèmes alimentaires favorables à une alimentation saine.
- Demander aux secteurs gouvernementaux et à d'autres groupes de parties prenantes des informations sur leurs dépenses et les examiner.

Contrôle

- Inscrire des processus et des mécanismes clairs dans la législation pour suivre l'application des lois et en assurer le respect.
- Suivre et évaluer les effets à court et à long terme des lois, en concertation avec des instituts de recherche indépendants.
- Faire appel à des comités parlementaires permanents compétents (en matière de santé, sécurité alimentaire et nutrition, agriculture, éducation, enfance, condition féminine, gouvernance, droits de l'homme et budget) pour organiser des débats avec les ministères compétents sur l'avancement de la mise en œuvre et les limites de la législation afférente à la nutrition et aux systèmes alimentaires.
- Intégrer un programme sur la nutrition dans les manifestes des partis politiques.
- Tenir les décideurs pour responsables et concevoir des systèmes de tableaux de bord pour s'assurer qu'ils respectent leurs engagements en faveur de la nutrition et des systèmes alimentaires.
- Établir des mécanismes pour coordonner l'engagement avec les parties prenantes pertinentes, y compris des règles d'engagement pour éviter les conflits d'intérêts et gérer les intérêts particuliers.

« Je ne suis qu'un, mais ce n'est pas rien. Je ne peux pas tout faire, mais je peux quand même faire quelque chose ; et ce n'est pas parce que je ne peux pas tout faire que je vais refuser de faire ce que je peux. »

Helen Keller

Introduction

Objet et structure de ce Guide

Dans le monde, une personne sur trois souffre d'au moins une forme de malnutrition – dénutrition, malnutrition liée aux micronutriments et surpoids, obésité et maladies non transmissibles (MNT) liées à l'alimentation. La malnutrition est une cause profonde de près de la moitié des décès d'enfants de moins de cinq ans et une des premières causes de décès et de handicap chez les adultes. L'impact de la malnutrition sous toutes ses formes sur l'économie mondiale est estimé à 3 500 milliards d'USD par an et il découle dans une large mesure de la perte de productivité économique augmentée des dépenses directes de santé[6].

Reconnaissant qu'une bonne nutrition est un facteur critique du développement humain et économique, les Nations Unies ont proclamé en 2016 la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016– 2025) en vue d'accélérer les efforts accomplis aux niveaux international et national pour éliminer la malnutrition sous toutes ses formes. Pour assurer une bonne nutrition dans tout pays, il faut une direction politique forte et constante et des efforts multisectoriels de la part de tous les intéressés, et plus particulièrement des parlementaires.

Les parlementaires ont reconnu et assumé la responsabilité d'assurer une meilleure nutrition à leurs électeurs. Le 18 novembre 2014, à la réunion des parlementaires intitulée « Action des parlements en faveur d'une meilleure nutrition » tenue avant la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), les participants ont publié une déclaration commune reconnaissant les parlements « en tant qu'institutions capables de s'attaquer au problème de la malnutrition dans le cadre de leurs mandats constitutionnels».[7] Trois ateliers régionaux par la suite organisés par l'Union interparlementaire (UIP), l'UNICEF et d'autres partenaires ont rassemblé des parlementaires en Asie (2014) et en Afrique (2015 et 2017) pour discuter de l'importance de la nutrition et identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre.[8] Plus récemment, au Premier Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, tenu à Madrid en octobre 2018, tous les parlementaires ont été invités à mettre en place des politiques, à préparer une législation, à assigner des budgets spécifiques, à forger des alliances

6 FAO (2013). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013: Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition. Rome.* www.fao.org/3/i3300f/i3300f.pdf

7 UIP (2014). *Déclaration finale. Genève, Suisse* http://archive.ipu.org/splz-e/rome14/statement.pdf

8 Cf. Recommandation de Ventiane (Promouvoir la nutrition infantile *en Asie de l'Est et du Sud : Les recommandations de Ventiane, Genève, Suisse, UIP, 2014.* http://archive.ipu.org/splz-e/vientiane14/recommendations.pdf). Document final d'un Atelier régional (Namibie) (*Promouvoir la nutrition infantile dans la Communauté de développement d'Afrique australe) : Document final, Genève, Suisse, UIP, 2015.* http://archive.ipu.org/splz-e/namibia15/outcome.pdf *et la Déclaration de Ouagadougou (Promouvoir la nutrition de la mère et de l'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre : Déclaration de Ouagadougou, Genève, Suisse, UIP, 2017.* www.aliveandthrive.org/wp-content/uploads/2018/07/2017-OUAGADOUGOU-DECLARATION.pdf*).*

et à conclure des accords en vue d'atteindre les objectifs liés au deuxième Objectif de développement durable (ODD2) - « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable».

La malnutrition sous toutes ses formes a de multiples causes et l'alimentation en est un aspect clé. On pensait autrefois que la lutte contre la faim reposait sur la fourniture de plus de calories grâce à la production de masse de quelques cultures de base.[9] Cependant il ne suffit pas de donner à manger à ceux qui ont faim, les gens doivent aussi avoir une alimentation saine pour éviter toutes les formes de malnutrition. À cette fin, il faut adopter une approche axée sur les systèmes alimentaires en faveur de régimes composés de denrées qui favorisent toutes les dimensions de la santé et du bien-être des individus. Ces régimes alimentaires doivent être accessibles, abordables, sains, équitables, culturellement acceptables et avoir un faible impact sur l'environnement.

Les principaux rapports rédigés avant et après la CIN2 ont attiré l'attention sur la nécessité de prendre des mesures concrètes en faveur de régimes alimentaires sains accessibles, abordables, équitables et culturellement acceptables pour tous, et ils ont recommandé de saisir les opportunités offertes tout au long des systèmes alimentaires pour améliorer les régimes alimentaires et les résultats nutritionnels. Une perspective axée sur les systèmes alimentaires prend en compte l'ensemble des acteurs et leurs activités interdépendantes qui apportent une valeur ajoutée dans les secteurs de la production, du regroupement, de la transformation, de la distribution, de l'étiquetage, de la commercialisation, de la consommation et de l'élimination des produits alimentaires. Ces rapports ont mis en lumière les défis et les opportunités pour la nutrition dans une période de transformation radicale de nos systèmes alimentaires, pour guider des stratégies et des programmes d'investissement intégrés et systématiques.[10,11,12]

Le présent Guide veut répondre aux demandes et aux besoins exprimés par les parlementaires au cours des ateliers et des débats indiqués ci-dessus. Il présente la nutrition et les systèmes alimentaires, identifie des points d'entrée pour les interventions des parlementaires visant à améliorer l'alimentation et la nutrition au moyen d'une approche axée sur les systèmes alimentaires et recommande des mesures que les parlements et les parlementaires pourraient prendre dans les

9 José Graziano da Silva, "It is time to advance healthy diet regulations", Food sustainability index. http://foodsustainability.eiu.com/time-advance-healthy-diet-regulations/. Cité le 7 octobre 2019

10 FAO (2013). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013: Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition. Rome.* www.fao.org/3/i3300f/i3300f.pdf

11 Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition (2016). *Food systems and diets: Facing the challenges of the 21st century.* Londres, R-U. https://www.glopan.org/foresight1/.

12 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.* http://www.fao.org/3/I7846FR/i7846fr.pdf

©FAO/Giulio Napolitano

domaines relevant de leurs mandats (législation, contrôle, budget et représentation). Les annexes fournissent des ressources supplémentaires et des informations plus détaillées sur les lois et les règlements internationaux afférents à la nutrition. Des études de cas provenant du monde entier sont utilisées pour illustrer les résultats obtenus dans le domaine législatif et les efforts en cours à tous les niveaux des systèmes alimentaires pour favoriser l'adoption de régimes alimentaires sains propres à améliorer la nutrition. L'encadré 1 décrit des régimes alimentaires sains intégrant des considérations de durabilité.

Encadré 1. Qu'est-ce qu'un régime alimentaire sain intégrant des considérations de durabilité et en quoi est-il au cœur de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes? [13, 14, 15, 16, 17, 18, 19]

Les régimes alimentaires sains intégrant des considérations de durabilité sont des modes d'alimentation qui favorisent toutes les dimensions de la santé et du bien-être des individus ; ont un impact réduit sur l'environnement ; sont accessibles, abordables, sains et équitables ; et culturellement acceptables.

Les régimes alimentaires sains ont pour objectifs d'assurer une croissance et un développement optimaux de tous les individus et de promouvoir le bien-être physique, mental et social à tous les stades de la vie, pour les générations présentes et futures ; de contribuer à prévenir toutes les formes de malnutrition (dénutrition, carences en micronutriments, surpoids et obésité et MNT liées à l'alimentation) ; et de favoriser la préservation de la biodiversité et de la santé de la planète. Les régimes alimentaires sains doivent prendre en considération toutes les dimensions de la durabilité pour éviter des conséquences imprévues. Ils doivent notamment limiter les effets des régimes alimentaires sur l'environnement grâce à des avancées sur les plans de la technologie et de la productivité, à l'utilisation durable et intégrée des terres et des ressources naturelles, au renforcement de l'efficacité et à des innovations tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment axées sur la réduction des pertes et gaspillages alimentaires.

L'alimentation saine commence dès le début de la vie avec : démarrage précoce de l'allaitement au sein (dans la première heure suivant la naissance), allaitement au sein exclusif pendant les six premiers mois et poursuite de l'allaitement maternel au moins jusqu'à deux ans, complété par des aliments adéquats, sûrs et riches en nutriments (sans sel, ni sucres ajoutés).

13 FAO et OMS (2019). *Régimes alimentaires sains et durables : Principes directeurs, Rome.* www.fao.org/3/ca6640fr/ca6640fr.pdf

14 OMS, Alimentation saine, 23 octobre 2018, www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet.

15 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2020). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020, Rome, FAO.* http://www.fao.org/3/ca9692fr/CA9692FR.pdf.

16 OMS (2018). *A healthy diet sustainably produced.* Genève, Suisse. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/278948/WHO-NMH-NHD-18.12-eng.pdf?ua=1

17 FAO (2017). *Water for sustainable food and agriculture: A report produced for the G20 Presidency of Germany.* (Rome). www.fao.org/3/a-i7959e.pdf.

18 FAO (2019). *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.* (Rome). http://www.fao.org/3/CA3229FR/CA3229FR.pdf

19 FAO (2019). *Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables (Rome).* www.fao.org/3/i9037fr/i9037fr.pdf.

©FAO/Ubirajara Machado

Comment les systèmes alimentaires affectent-ils la nutrition?

Dit simplement, les systèmes alimentaires recouvrent l'ensemble des personnes, des institutions et des processus qui jouent un rôle dans la production d'aliments (production végétale et animale, foresterie, pêche, aquaculture), ainsi que dans leur transformation, leur distribution, leur commercialisation, leur approvisionnement, leur consommation et leur élimination. Les systèmes alimentaires sont constitués de trois éléments essentiels : les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs. La Figure 1 illustre la manière dont ces composantes peuvent façonner les régimes alimentaires et déterminer les résultats sanitaires et nutritionnels finals des systèmes alimentaires.[20] Ces éléments sont à leur tour influencés par une multitude de facteurs externes, tels que le changement climatique, la mondialisation et le commerce, la croissance et la distribution des revenus, l'urbanisation, la croissance démographique et les migrations, les politiques et l'investissement et les contextes socio-culturels.

20 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.* http://www.fao.org/3/I7846FR/i7846fr.pdf

Figure 1

Les systèmes alimentaires et la nutrition.[21]

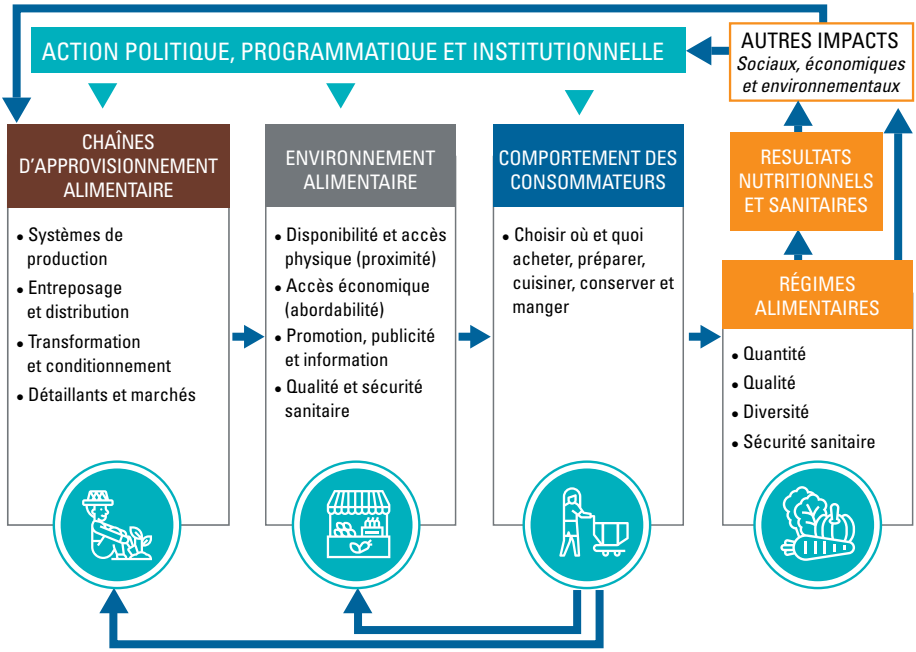

Les systèmes alimentaires déterminent la disponibilité, l'accessibilité, l'abordabilité, la diversité et la qualité de l'approvisionnement alimentaire, de sorte qu'ils contribuent dans une large mesure à façonner les régimes alimentaires des populations et les résultats sanitaires.[22] En outre, les acteurs des systèmes alimentaires contribuent aussi à fournir les connaissances et les informations dont les consommateurs ont besoin sur les denrées et les régimes alimentaires et ils sont en capacité d'exiger des aliments de meilleure qualité. La nutrition doit aussi être considérée comme prioritaire, non seulement dans le système alimentaire, mais aussi dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement et de la protection sociale. Une bonne alimentation dès la naissance contribue à prévenir la malnutrition sous toutes ses formes, y compris les MNT liées à l'alimentation.[23] Chaque aspect du système alimentaire doit être aligné de manière à favoriser une bonne nutrition. Les interventions isolées ont généralement un impact limité.

21 Adapté du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.* http://www.fao.org/3/I7846FR/i7846fr.pdf

22 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2019). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Rome.* http://www.fao.org/3/ca6030fr/ca6030fr.pdf

23 Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition (2016). *Food systems and diets: acing the challenges of the 21st century.* Londres (Royaume-Uni). https://www.glopan.org/foresight1/.

Ampleur et coût de la malnutrition

Qu'est-ce que la malnutrition?

Par « malnutrition », on entend les carences, les excès ou les déséquilibres dans l'apport énergétique et/ou nutritionnel d'une personne. Ce terme recouvre 3 grands groupes d'affections : la dénutrition, la malnutrition liée aux micronutriments et le surpoids et l'obésité (Encadré 2).[24] Les jeunes enfants et les femmes en âge de procréer (en particulier les femmes enceintes ou allaitantes) vivant dans des pays à faible revenu sont particulièrement exposées à de nombreuses formes de malnutrition.

Encadré 2. Explication des concepts : toutes les formes de malnutrition

- La dénutrition peut se traduire par un poids insuffisant par rapport à l'âge, une taille trop petite par rapport à l'âge (retard de croissance), un poids dangereusement faible par rapport à la taille (émaciation). Les personnes souffrant de dénutrition, en particulier les enfants, sont beaucoup plus susceptibles de tomber malades et de mourir.
- La malnutrition liée aux micronutriments résulte d'une consommation insuffisante ou excessive, ou d'une perte excessive, de vitamines et de minéraux importants. Les carences en iode, vitamine A et fer et la surconsommation de sel sont les problèmes liés aux vitamines et aux minéraux les plus importants, en termes de santé publique mondiale.
- Surpoids et obésité - Une personne est en surpoids et/ou obèse lorsque son poids est trop élevé par rapport à sa taille. Ces conditions découlent d'un déséquilibre entre l'énergie consommée (excès) et l'énergie dépensée (déficit) et prédisposent de façon importante à un certain nombre de MNT liées à l'alimentation.
- Les MNT liées à l'alimentation peuvent résulter de régimes alimentaires déséquilibrés, par exemple trop riches en graisses (en particulier en acides gras saturés et trans), en sucres et en sel, et pauvres en fruits et légumes et en autres sources de fibres alimentaires telles que les céréales complètes. Ainsi, une consommation de sel supérieure à 5 g par jour peut favoriser l'hypertension et ce faisant accroître de façon significative les risques de cardiopathies et d'accidents vasculaires cérébraux.

24 OMS, "Malnutrition", 16 février 2018, https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malnutrition.

©FAO/Karen Minasyan

Quelles sont les causes de la malnutrition ?

La malnutrition est un problème complexe qui a de multiples causes, notamment des causes immédiates et profondes aux niveaux individuel, familial et communautaire et des causes structurelles ou fondamentales, au niveau sociétal. Les communautés les plus pauvres et les groupes de population défavorisés se heurtent souvent à des obstacles physiques et économiques lorsqu'ils cherchent à obtenir des aliments sains et à accéder aux services de base dont ils ont besoin, de sorte qu'ils sont plus exposés à la malnutrition et aux maladies.[25] Il est crucial de s'attaquer aux multiples déterminants de la malnutrition, en adoptant une approche intégrée et coordonnée pour prévenir et traiter la malnutrition sous toutes ses formes (Annexe 1).

Il existe de multiples déterminants profonds de la malnutrition, mais les régimes alimentaires non optimaux ont souvent une incidence négative sur les résultats nutritionnels.[26] Beaucoup de gens n'ont pas accès à un régime alimentaire sain, ou

25 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2019). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019*. Rome. http://www.fao.org/3/ca6030fr/ca6030fr.pdf

26 GBD 2017 Diet Collaborators, "Health effects of dietary risks in 195 countries, 1990– 2017: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2017", *The Lancet*, vol. 393, No. 10184 (11 May 2019), pp. 1958– 1972.

n'ont pas les moyens de se le procurer, de sorte qu'ils sont exposés à toutes les formes de malnutrition. Une quantité croissante d'aliments hautement transformés à teneur élevée en lipides, sel et glucides est disponible dans les grandes surfaces, souvent à des prix plus abordables, et leur consommation est associée à une augmentation de la prévalence du surpoids et de l'obésité ainsi que des MNT liées à l'alimentation.[27] Comme les systèmes alimentaires façonnent nos régimes alimentaires, il est important de se demander comment ils peuvent favoriser des régimes alimentaires sains, accessibles et abordables pour tous.

Pourquoi est-il important de s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes ?

Décès et maladies

La malnutrition est le premier facteur qui influe à lui seul sur l'incidence de la mortalité et de la morbidité dans le monde. La dénutrition et les principales carences en micronutriments causent ensemble plus de 3 millions de décès d'enfants chaque année, soit 45 pour cent du nombre total de décès d'enfants de moins de 5 ans.[28] Les enfants souffrant d'un retard de croissance sont plus exposés à des formes graves de maladie ; par exemple, ils ont jusqu'à cinq fois plus de probabilités de mourir d'une diarrhée que les enfants qui ont une croissance normale. Le surpoids et l'obésité sont en hausse dans la quasi-totalité des pays et ils contribuent à 4 millions de décès par an à l'échelle mondiale.[29] Aujourd'hui la mauvaise alimentation est responsable de plus de décès et de handicaps chez les adultes que l'alcoolisme et le tabagisme. Selon l'étude de la charge mondiale de morbidité, une alimentation saine permettrait d'éviter un décès sur cinq à l'échelle mondiale.[30]

Impact irréversible et permanent

Un enfant souffrant d'un retard de croissance risque de ne pas pouvoir développer pleinement ses capacités cognitives, d'avoir une scolarité plus courte et de gagner moins d'argent (jusqu'à 20 pour cent de moins au cours de sa vie).[31] Les dommages cérébraux (Figure 2) et la restriction de la croissance physique des jeunes enfants résultant de la malnutrition sont dans une large mesure irréversibles. Les enfants qui

27 OMS (2016). *Rapport de la Commission pour mettre fin à l'obésité de l'enfant. Genève, Suisse.* https://www.who.int/end-childhood-obesity/final-report/en/.

28 Robert E. Black and others, "Maternal and child undernutrition and overweight in low-income and middle-income countries", *The Lancet*, vol. 382, No. 9890 (3 August 2013), p. 427– 451.

29 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2019). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Rome.* www.fao.org/3/ca6030fr/ca6030fr.pdf

30 FAO et OMS (2014). *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition : S'engager en faveur d'un futur libéré de la malnutrition.* Rome, FAO. www.fao.org/3/a-i4465f.pdf.

31 Sally Grantham-McGregor and others, "Developmental potential in the first 5 years for children in developing countries", *The Lancet*, vol. 369, No. 9555 (6 January 2007), pp. 60–70.

souffrent de malnutrition dès le début de leur vie (par exemple ceux qui ont un poids trop faible à la naissance) risquent plus d'être en surpoids et de contracter des MNT (comme le diabète) à l'âge adulte.[32] Les mères souffrant de malnutrition tendent à porter des enfants qui en souffrent aussi, perpétuant ainsi un cercle vicieux.

Figure 2

La malnutrition compromet le développement du cerveau.

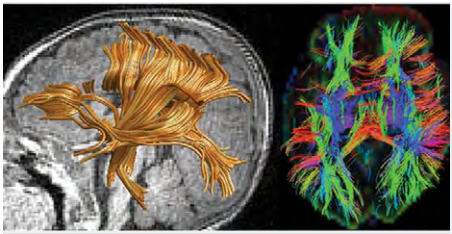

Retard de croissance (nourrisson représentatif)

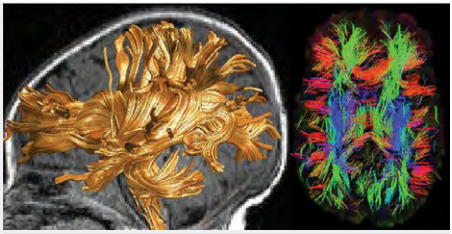

Absence de retard de croissance (nourrisson représentatif)

Les images illustrent - à gauche - les connexions dans le cerveau d'un nourrisson qui a souffert d'un retard de croissance dû à la malnutrition et - à droite - les connexions dans le cerveau d'un autre nourrisson non affecté par un retard de croissance (non atteint de malnutrition). Ces images ont été obtenues lorsque les deux nourrissons avaient à peine 2– 3 mois, au moyen d'une IRM (imagerie par résonance magnétique). La partie gauche de l'image montre une vue latérale (côté gauche de la tête). Chaque ligne dorée représente un « faisceau de fibres », c'est-à-dire les fibres longues et minces (axones) qui connectent une zone du cerveau à une autre. Ce qui frappe ici, c'est que les connexions sont beaucoup plus denses et plus élaborées chez le nourrisson qui a une croissance normale que chez celui qui souffre d'un retard de croissance. Les images en couleur sur le côté droit illustrent les mêmes principes (connexions neuronales) sous un angle différent - une coupe transversale du cerveau (de l'avant vers l'arrière).

Mis à disposition par Charles A. Nelson, Ph.D., Boston Children's Hospital et Harvard Medical School

> *« Le plus grand moteur de la croissance économique n'est pas une infrastructure physique, mais la puissance cérébrale : ce que j'appelle « l'infrastructure de la matière grise ». Les cas actuels de retard de croissance chez les enfants se traduiront demain par des retards de croissance économique.»*
>
> M. Akinwumi Adesina, Président de la Banque africaine de développement[33]

32 Matthew Edwards (2017). "The Barker hypothesis", in *Handbook of famine, starvation, and nutrient deprivation*, Victor Preedy and Vinood B. Patel, eds. Cham, Suisse, Springer.

33 Transform Nutrition et Scaling Up Nutrition (2017). *Identification, implication et soutien des ambassadeurs de la nutrition. Une trousse à outils du consortium « Transform Nutrition » et du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) Washington, DC.* http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2017/12/SUN-Engaging-and-sustaining-champions-for-nutrition-FRA.pdf.

Nombreuses personnes touchées [34, 35]

Après plusieurs décennies de baisse constante, le pourcentage et le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde ou n'ayant pas accès à une nourriture suffisante, est en hausse depuis 2014, puisqu'il atteignait 8,9 pour cent et près de 690 millions de personnes respectivement en 2019, les femmes étant surreprésentées dans le groupe des personnes affectées. Dans le monde, 144 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance (dont 54 pour cent vivent en Asie et 40 pour cent en Afrique), et 47 millions d'enfants sont émaciés (69 pour cent en Asie, 27 pour cent en Afrique). Dans le monde, la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (15– 49 ans) est de 32,8 pour cent.

Le surpoids et l'obésité augmentent rapidement : [36]

- 38 millions d'enfants de moins de cinq ans (5,6 %) sont en surpoids. L'Asie et l'Afrique rassemblaient près des trois quarts des enfants de moins de cinq ans présentant un excès pondéral (45 pour cent vivant en Asie et 24 pour cent en Afrique) alors que ces régions étaient celles où la prévalence du surpoids était la plus faible (4,87 pour cent et 4,7 pour cent respectivement).
- 131 millions d'enfants âgés de 5 à 9 ans sont en surpoids ou obèses.
- 207 millions d'adolescents âgés de 10 à 19 ans sont en surpoids ou obèses. Le taux d'obésité est plus élevé chez les garçons que chez les filles.
- 2 milliards d'adultes sont en surpoids ou obèses. Le surpoids et l'obésité continuent d'augmenter dans de nombreux pays. La prévalence de l'obésité est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (15,1% contre 11,1%).

Danger d'aggraver la malnutrition

La majorité des pays de la planète ont à présent des populations affectées par au moins deux formes de malnutrition (aggravant la malnutrition); 124 pays sur 141 pour lesquels des données sont disponibles, ont des niveaux élevés pour au moins deux types de malnutrition différents, et 41 pays ont des niveaux élevés pour trois types de malnutrition.[37]

34 UNESCO, UNICEF et Groupe Banque mondiale 2017 (2020). *Levels and trends in child malnutrition: UNICEF/OMS/Groupe Banque mondiale Joint Child Malnutrition Estimates – Key findings of the 2020 edition.* Genève, OMS. https://data.unicef.org/resources/jme-report-2020/.

35 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2020). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. (Rome).* http://www.fao.org/3/ca9692fr/CA9692FR.pdf

36 Initiatives de développement (2018). *2018 Global nutrition report: Shining a light to spur action on nutrition.* Bristol, R-U.. https://globalnutritionreport.org/reports/global-nutrition-report-2018/.

37 Idem.

©FAO/Oliver Bunic

Coût économique exorbitant

Le coût des soins de santé et de la perte de productivité liés à l'obésité pour l'économie mondiale a été estimé à 2 000 milliards de dollars par an.[38] Ce montant est à peu près équivalent à celui du tabagisme ou des conflits armés à l'échelle mondiale. Les pertes économiques imputables à la malnutrition sont de l'ordre de 3 500 milliards d'USD par an, soit 11 pour cent du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique et de l'Asie réunies.[39]

Investir dans la nutrition rapporte gros

Les investissements dans des interventions axées sur la nutrition des enfants ont un taux de rentabilité moyen estimé à 16,1 et ils offrent de nombreux avantages sanitaires et autres à long terme.[40,41] Par ailleurs le passage à une alimentation saine pourrait permettre d'économiser plus de 1 300 milliards de dollars par an d'ici à 2030 selon les projections, grâce à l'évitement de dépenses de santé associées aux MNT liées à l'alimentation.[42] L'amélioration de la nutrition est cruciale pour atteindre plusieurs ODD, en particulier les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 14, et 16 (Figure 3). En revanche, la plupart des pays ne sont pas en bonne voie pour atteindre les cibles mondiales en matière de nutrition fixées par l'Assemblée mondiale de la santé en 2012, ainsi que les cibles relatives aux MNT fixées en 2013 (Annexe 2).

38 Boyd A. Swinburn and others, "The global syndemic of obesity, undernutrition, and climate change: The Lancet Commission report", *The Lancet*, vol. 393, No. 10173 (23 février 2019), p. 791– 846.

39 Idem.

40 IFPRI, 2014. *Global nutrition report 2014: Actions and accountability to accelerate the world's progress on nutrition.* Washington, DC. https://globalnutritionreport.org/reports/2014-global-nutrition-report/.

41 Meera Shekar and others (2017). *Un cadre d'investissement pour la nutrition : atteindre les cibles mondiales en matière de retard de croissance, d'anémie, d'allaitement maternel et d'émaciation. Directions du développement Washington, DC, Banque mondiale.* https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26069/9781464811425.pdf?sequence=23&isAllowed=y..

42 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2020). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020, (Rome).* http://www.fao.org/3/ca9692fr/CA9692FR.pdf

Figure 3

La nutrition au cœur des objectifs de développement durable (ODD). [43]

43 D'après l'infographie "Nutrition at the Heart of the SDGs", dans Sight and Life Magazine: Goodbye MDGs and Hello SDGs, 22 décembre 2015.

©FAO/Camilo Pareja

S'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes

La malnutrition est une manifestation de nombreux facteurs qui affectent les femmes, les hommes, les filles et les garçons, la famille, la communauté et le pays et qui appellent une solution multisectorielle. Il existe des solutions efficaces fondées sur des données probantes pour combattre la malnutrition. Il s'agit de solutions souvent peu coûteuses qui ont des effets synergiques positifs notables sur la santé, la productivité, l'égalité et la pérennité de l'environnement. Toutefois, elles ne peuvent être mises en pratique qu'avec une volonté politique, des lois et des politiques appropriées, un engagement accru des divers acteurs, des ressources, et une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation coordonnés entre l'ensemble des secteurs et des parties prenantes concernés. La lutte contre toutes les formes de malnutrition nécessite des approches multisectorielles et multipartites globales et cohérentes, telles qu'un plan multisectoriel en faveur de la nutrition, pour articuler les mesures que doivent prendre les différents secteurs et parties prenantes pour améliorer la nutrition tout en protégeant la santé publique contre l'influence indue de conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus comme tels.

La Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition appelle à prendre des mesures de politique générale dans six domaines d'action clés basés sur le Cadre d'action de la CIN2:[44]

- créer des systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains;
- aligner les systèmes de santé sur les besoins nutritionnels et assurer la couverture universelle des mesures nutritionnelles essentielles;[45]
- assurer une protection sociale et une éducation nutritionnelle pour tous;
- faire en sorte que les politiques de commerce et d'investissement améliorent la nutrition;
- créer des environnements sûrs et favorables à la nutrition pour tous les âges;
- renforcer et promouvoir la gouvernance et la reddition des comptes dans le domaine de la nutrition, en tous lieux.

L'amélioration de la nutrition par des mesures de politique générale dans ces domaines d'action clés nécessite une approche systémique explicite pour que les mesures et les ressources limitées soient effectivement orientées vers les domaines prioritaires identifiés par des évaluations complètes et détaillées. En outre, les résultats nutritionnels doivent être pris en considération lors de la formulation des lois, des règlements et des politiques et lors de la conception de stratégies relatives au budget et aux investissements et de programmes de renforcement des capacités dans le secteur de la santé ainsi que dans d'autres secteurs.

Le chapitre suivant présente divers points d'entrée dans les systèmes alimentaires permettant aux parlementaires de remplir leurs fonctions en matière de législation, de budget, de contrôle et de représentation, pour générer des régimes alimentaires sains en faveur d'une meilleure nutrition.

> *« Nous devons pouvoir disposer d'aliments appropriés en quantités suffisantes, en nous appuyant sur une législation et des politiques garantissant que ces aliments sont effectivement disponibles et accessibles à ceux qui en ont besoin. »*
>
> Asma Lateef, Bread for the World Institute[46]

44 FAO et OMS (2014). *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition – Cadre d'action.* Rome FAO. www.fao.org/3/a-mm215f.pdf

45 OMS (2019). *Mainstreaming nutrition through the life-course.* Genève, Suisse. www.who.int/nutrition/publications/essential-nutrition-actions-2019/en/

46 Communication personnelle, 2 avril 2019, Washington, DC.

Mesures législatives visant à renforcer la nutrition et à améliorer les systèmes alimentaires

Types de législation en faveur de la nutrition[47]

La nutrition est un élément du droit à une alimentation adéquate et du droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme[48] et adoptés par la suite dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Articles 11 et 12).[49] L'Annexe 3 donne des détails sur les traités internationaux contraignants, les instruments internationaux et régionaux non contraignants et les directives internationales approuvées intéressant la nutrition.

Il existe trois niveaux complémentaires de législation pour mettre en œuvre le droit à l'alimentation (et à la nutrition), au niveau national, à savoir : 1) incorporation du droit dans la constitution nationale ; 2) adoption d'une loi-cadre; et 3) examen complet et détaillé de toutes les lois sectorielles (ou des plus pertinentes) ayant une incidence sur l'exercice du droit à l'alimentation (et à la nutrition), sous l'angle de leur compatibilité avec ce droit humain.

Constitution

La reconnaissance du droit à l'alimentation (et à la nutrition) dans la constitution, qu'elle soit explicite ou implicite, est la forme de protection juridique la plus forte, car les constitutions sont considérées comme la loi suprême d'un pays. Par exemple, sept pays d'Afrique (Afrique du Sud, République démocratique du Congo, Égypte, Kenya, Malawi, Niger et Zimbabwe) et 11 pays d'Amérique latine (État plurinational de Bolivie, Brésil, Colombie, Cuba, République dominicaine, Équateur, Guyana, Haïti, Mexique, Nicaragua et Panama) ont reconnu explicitement le droit à l'alimentation et à la nutrition dans leur constitution. Ce droit est reconnu de manière implicite dans les constitutions de beaucoup d'autres pays.

47 Cette section est basée sur FAO (2009). *Guide pour légiférer sur le droit à l'alimentation. Rome.* http://www.fao.org/3/a-i0815f.pdf; FAO (2011). *Le droit à l'alimentation - Le temps d'agir. Avancées et enseignements tirés lors de la mise en application. Rome.* www.fao.org/3/i2250f/i2250f00.htm; *FAO (2017). Les fronts parlementaires contre la faim et les initiatives législatives pour le droit à une alimentation et nutrition adéquates. L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes 2009-2016, Rome.* www.fao.org/3/a-i7872f.pdf; *et FAO (2019). Un environnement juridique favorable à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique No. 5.* Rome www.fao.org/3/ca3522fr/CA3522fr.pdf.

48 www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

49 www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx.

©FAO/Alexey Filippov

Lois-cadres:
Les lois-cadres définissent les obligations des autorités gouvernementales, établissent les mécanismes institutionnels requis et constituent le fondement juridique de la législation subsidiaire et des autres mesures que doivent prendre les autorités compétentes. Par exemple, le Brésil, la République dominicaine, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua ont adopté des lois-cadres qui garantissent la cohérence et la stabilité de leur système alimentaire. L'Argentine, le Costa Rica, El Salvador, le Mozambique et l'Uruguay travaillent à la rédaction de nouvelles lois-cadres sur la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation et la nutrition. L'Équateur et le Pérou rédigent de nouvelles lois-cadres sur l'alimentation saine.

Lois sectorielles
Les lois sectorielles sont importantes car elles régissent les droits et les obligations des personnes ainsi que l'environnement économique, social et institutionnel dans lequel elles opèrent. Ces lois ne facilitent pas nécessairement la mise en œuvre du droit à l'alimentation, mais elles doivent faire l'objet d'un examen attentif pour s'assurer de leur compatibilité avec le droit à l'alimentation (et à la nutrition).

Problèmes de mise en œuvre de la législation

La législation n'est pas toujours appliquée dans la pratique faute de ressources budgétaires suffisantes, de moyens de mise en application adéquats, d'être comprises par ceux qui en bénéficient, etc. La non-application de la législation est un problème courant qui aboutit souvent à un manque de respect pour l'état de droit, en particulier dans les pays pauvres. Les parlements peuvent remédier à ce problème en associant et en coordonnant l'action de tous ceux qui sont concernés par la mise en œuvre de la législation, notamment les agents de la force publique, les organisations de la société civile et les organisations locales ainsi que les chefs de communautés pour améliorer la mise en œuvre, la mise en application et la reddition des comptes. Les parlementaires peuvent aussi travailler ensemble à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, par exemple en créant leur propre alliance nationale ou en adhérant à une alliance parlementaire régionale pour assumer efficacement leurs fonctions législatives, politiques, budgétaires et de contrôle et améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires. [50,51]

50 FAO (2019). *Le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates dans les constitutions. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique. N°1. Rome.* www.fao.org/3/ca3518fr/CA3518fr.pdf.

51 FAO (2019). *Un environnement juridique favorable à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique No. 5. Rome* www.fao.org/3/ca3522fr/CA3522fr.pdf.

©FAO/Giulio Napolitano

Encadré 3. Intégrer des femmes dans les systèmes alimentaires en faveur de la nutrition, dans les communautés à faible revenu et à revenu intermédiaire[52]

Les femmes sont actives à tous les niveaux des systèmes alimentaires, elles jouent un rôle indispensable dans les activités agricoles et extra-agricoles, en particulier en zone rurale ; ces activités sont pour elles une importante source d'autorité et de revenus, ainsi que d'avantages (y compris une nutrition améliorée) qu'elles transmettent à leurs familles. Toutefois, dans de nombreux contextes, les femmes sont souvent défavorisées en termes d'accès aux ressources, aux services et aux marchés ; elles peuvent aussi avoir moins de pouvoir de décision au sein du ménage et être plus accaparées par les corvées quotidiennes. À l'échelle mondiale, les femmes ont plus de probabilités que les hommes de souffrir de malnutrition : des millions de femmes (environ 10%) présentent encore une insuffisance pondérale, un tiers souffrent d'anémie et la prévalence de l'obésité est plus forte chez les femmes que chez les hommes. La réduction des inégalités entre les sexes (telles que la déscolarisation précoce, le mariage précoce et les rémunérations plus faibles) peut être à la fois un facteur et une conséquence de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. C'est pourquoi une approche qui se limiterait à redistribuer les ressources ou à en allouer davantage aux femmes sans changer les normes et les facteurs fondamentaux ne réussirait pas à autonomiser durablement les femmes pour leur permettre de gérer elles-mêmes leurs besoins en matière de nutrition et de développement. Des lois et des règlements sont nécessaires pour donner aux femmes une place centrale dans le partage d'informations et la prise de décisions afin qu'elles aient accès aux ressources productives et à des aliments de qualité, ainsi qu'à leur contrôle, et qu'elles aient la possibilité de participer à des activités créatrices de valeur ajoutée dans les systèmes alimentaires. Si les femmes jouissaient du même accès aux ressources que les hommes, y compris à la terre, on estime que les rendements agricoles augmenteraient de près d'un tiers et que les personnes sous-alimentées dans le monde seraient beaucoup moins nombreuses (jusqu'à - 150 millions, selon les projections).[53]

52 Sources: Mécanisme de la société civile (2016). *L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés : un guide analytique. Rome.* www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/cfs43/CSM_Connecting_Smallholder_to_Markets_FR.pdf; et Development Initiatives (2018). *2018 Global nutrition report: Shining a light to spur action on nutrition.* Bristol, R-U. https://globalnutritionreport.org/reports/global-nutrition-report-2018/.

53 FAO (2016). *Les femmes détiennent la clé du succès afin de parvenir à un monde libéré de la faim et de la pauvreté.* Rome. http://www.fao.org/news/story/fr/item/460282/icode/.

Points d'entrée pour une action des parlementaires dans les systèmes alimentaires

Points d'entrée des parlementaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Comme l'illustre la Figure 1, l'une des composantes du système alimentaire est la chaîne d'approvisionnement qui englobe l'ensemble des acteurs et leurs activités interdépendantes créatrices de valeur ajoutée sociale, culturelle et économique, entrant en jeu dans la production, le regroupement, la transformation, la distribution, l'étiquetage, la commercialisation, la consommation et l'élimination des produits alimentaires.[54] Les interventions de ces acteurs se situent du côté de l'offre d'un système alimentaire.

> *« Il est également important de faire une législation systémique ou sur la chaîne. Parce que ce n'est pas seulement une partie mais l'ensemble de la chaîne qu'il faut rendre visible pour légiférer. »*
>
> Luisa María Calderón Hinojosa, ex-sénatrice de l'État du Mexique et ex-coordinatrice générale du Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes.[55]

Intrants pour la production alimentaire - ressources naturelles et manufacturées

Une chaîne d'approvisionnement alimentaire fonctionnelle requiert des intrants de production adéquats et accessibles (ex: semences, pesticides, engrais) ainsi que des ressources naturelles. Quelques pays octroient des subventions pour garantir l'accès des agriculteurs à des intrants qui accroissent les rendements.[56] Une législation et des politiques doivent être en place pour s'assurer que les investissements agricoles profitent autant aux femmes qu'aux hommes et soient réalisés de manière responsable, sans porter atteinte à l'environnement, aux ressources en terre et en eau ou à la biodiversité.[57] En 2014, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a publié ses *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires,*[58] qui servent de feuille de route pour l'élaboration de lois régissant les droits aux ressources naturelles (terre, eau, etc.), infrastructurelles (irrigation, serres, etc.) et aux services (finances, vulgarisation, etc.).

54 FAO (2013). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013 : Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition. Rome.* www.fao.org/publications/sofa/2013/fr/, page 3, note 2.

55 Réponse écrite aux questions de l'auteur, traduite par FAOLAC, et reçue le 21 mai 2019.

56 FAO (2013). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013 : Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition. Rome.* www.fao.org/3/i3300f/i3300f.pdf

57 FAO (2019). *Un environnement juridique favorable à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique No. 5. (Rome).* www.fao.org/3/ca3522fr/CA3522fr.pdf.

58 Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014). *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Rome.* www.fao.org/3/a-au866f.pdf.

EXEMPLE

L'Équateur a promulgué une loi sur les ressources hydriques, l'utilisation et l'exploitation de l'eau en 2014, ainsi qu'une loi organique sur les terres rurales et les territoires ancestraux en 2016.[59]

Résolutions de l'Union européenne concernant la déforestation

Le Parlement européen a adopté deux résolutions (juridiquement non contraignantes) sur la déforestation en avril 2017 et en septembre 2018. La première est centrée sur l'huile de palme et la déforestation des forêts tropicales humides.[60] La seconde porte sur la gestion transparente et responsable des ressources naturelles dans les pays en développement et appelle à la réalisation d'un plan de l'Union européenne en faveur d'actions externes contre la déforestation.[61] Suite à la seconde résolution, la Commission européenne a lancé une consultation publique en vue de promouvoir un plan d'action de ce type. Cependant on ignore encore si ce plan, s'il est élaboré, sera juridiquement contraignant ou si son application sera facultative. Alors que cette résolution a pour but d'assurer la pérennité de l'environnement, il y aura des arbitrages à faire avec les objectifs d'autres politiques, notamment de sécurité alimentaire.

Une production en faveur de l'agriculture familiale

Les types et les variétés d'aliments produits, leurs lieux et modes de production et les personnes et entités qui les produisent ont des incidences majeures sur la disponibilité, l'abordabilité et la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que sur la diversité des régimes alimentaires. Les investissements de recherche-développement agricole ont traditionnellement privilégié quelques cultures de base (le riz, le blé et le maïs représentent plus de la moitié de l'approvisionnement alimentaire mondial) et graines oléagineuses par rapport à la grande majorité des aliments de bonne qualité nutritionnelle.[62] Un examen attentif des valeurs nutritionnelles et des modes de consommation d'articles de production locale et nationale comme les céréales, les légumes, les fruits, les racines et tubercules, les noix, les légumes secs et légumineuses, ainsi que de la culture et des traditions alimentaires nationales et

59 FAO (2017). *Les fronts parlementaires contre la faim et les initiatives législatives pour le droit à une alimentation et nutrition adéquates. L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes 2009– 2016.* Rome. www.fao.org/3/a-i7872f.pdf.

60 Parlement européen, « Huile de palme et déforestation des forêts tropicales humides », 4 avril 2017, www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2017-0098_FR.html.

61 Parlement européen, « Gestion transparente et responsable des ressources naturelles dans les pays en développement : le cas des forêts », 11 septembre 2018, www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0333_FR.html?redirect.

62 FAO, 2013. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013 : Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition.* Rome. www.fao.org/3/i3300f/i3300f.pdf

locales pourrait fournir des informations à l'appui de changements dans les systèmes alimentaires qui se traduiraient par des avantages économiques et nutritionnels significatifs et par une baisse notable des coûts de production.

À l'échelle mondiale, 90 pour cent des exploitations agricoles appartiennent à des familles. Ces fermes occupent 70 à 80 pour cent de la superficie totale mondiale de terres agricoles et assurent plus de 80 pour cent des approvisionnements alimentaires mondiaux. Beaucoup de petits exploitants ont un accès limité aux services de financement et de vulgarisation, aux technologies modernes et à la protection juridique, ce qui a des répercussions négatives sur leur productivité et leurs revenus. Les femmes fournissent en moyenne 43 pour cent de la main d'œuvre agricole dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire[63] et elles jouent un rôle majeur dans la sécurité alimentaire et la nutrition du ménage; malgré cela, moins de 15 pour cent des propriétaires fonciers sont des femmes.[64] Dans de nombreuses régions du monde, elles sont confrontées à de multiples formes de discrimination qui limitent leurs rôles dans l'agriculture, compromettant ainsi la réalisation de la sécurité alimentaire. Des cadres politiques, juridiques et institutionnels sont donc nécessaires pour soutenir l'agriculture familiale, en particulier les agricultrices; ils sont essentiels pour éliminer la faim, lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, et progresser sur la voie d'un système agricole plus durable.[65] Faisant fond sur le succès de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) a pour but d'inspirer la communauté internationale pour raviver l'engagement en faveur des petits agriculteurs et de la conception de politiques favorables à l'agriculture familiale.[66]

EXEMPLE

Une loi modèle sur l'agriculture familiale a été approuvée par le Parlement latino-américain (PARLATINO) au cours de sa trente-deuxième Assemblée générale en décembre 2016 ; cette loi sert de cadre aux États pour créer et améliorer les lois, politiques et stratégies nationales en faveur de l'agriculture familiale.[67]

63 FAO (2014). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2014 : Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation.* Rome. www.fao.org/3/a-i4040f.pdf.

64 FAO (2018). *The gender gap in land rights.* Rome. www.fao.org/3/I8796EN/i8796en.pdf

65 FAO (2013). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013 : Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition. Rome.* www.fao.org/3/i3300f/i3300f.pdf

66 FAO, Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, http://www.fao.org/family-farming-decade/home/fr/ (page consultée le 16 novembre 2019, en anglais).

67 FAO (2017). *Les fronts parlementaires contre la faim et les initiatives législatives pour le droit à une alimentation et nutrition adéquates. L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes 2009– 2016. Rome.* www.fao.org/3/a-i7872f.pdf.

Les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement dans l'Union européenne[68]

Des pratiques commerciales déloyales (retards de paiement, taxes rétroactives, annulations à brève échéance, coût promotionnel, etc.) sont utilisées à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les acteurs de la filière qui opèrent à petite échelle, notamment les producteurs, sont particulièrement exposés à ces pratiques déloyales. Sur la base d'une initiative émanant d'une Résolution adoptée par le Parlement européen en 2016, la Commission européenne a présenté en avril 2018 une proposition de loi pour défendre les positions des petits et moyens producteurs. Un accord a été conclu en décembre 2018 suite à des négociations entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (États Membres), et la Directive qui en découle a été officiellement approuvée par les deux institutions respectivement en mars et en avril 2019. Le champ d'application de la proposition a été élargi au fil du temps durant les débats qui ont eu lieu au sein de divers comités parlementaires. Plusieurs améliorations ont été apportées, notamment et surtout: une définition des pratiques commerciales déloyales; l'élargissement du champ d'application à tous les produits et secteurs agricoles autres que la production alimentaire; l'inclusion de 16 pratiques commerciales déloyales, dont 10 « interdites en toutes circonstances » et 6 « interdites sauf accord clair entre les intéressés » ; la protection des fournisseurs étrangers et des informations confidentielles sur l'identité des fournisseurs; la disponibilité de plusieurs autorités de mise en application ; et la possibilité pour les fournisseurs de choisir l'autorité auprès de laquelle déposer plainte. Le texte de loi été signé le 17 avril 2019, ce qui a mis un terme à la procédure au Parlement européen. Les États Membres de l'UE ont 24 mois pour intégrer la nouvelle loi dans leurs législations nationales.

Récolte, manutention après récolte, entreposage, emballage et distribution

Les pratiques améliorées de manutention et de regroupement après récolte, les technologies et les installations d'entreposage et d'emballage pourraient réduire les gaspillages de nourriture et garantir l'innocuité des aliments, prévenir les pertes de nutriments et prolonger la durée de conservation des denrées périssables de haute valeur marchande, comme les fruits et légumes. Les petits exploitants agricoles pauvres des économies à faible revenu, qui n'ont généralement pas accès à ces opérations, technologies ou installations, sont ceux qui subissent les plus lourdes

68 Commission européenne (2019). *La directive sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement et alimentaire Bruxelles.*https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/brochure-utp-directive_fr.pdf

pertes. Consciente de l'importance de l'amélioration des conditions de stockage, la FAO a publié dès 1968 des directives pour garantir les approvisionnements alimentaires.[69] On ne saurait trop insister sur l'importance de ces mesures pour la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition.

EXEMPLE

La loi argentine sur l'agriculture familiale contenait un article concernant le stockage dans la partie Appui à la production. Une Loi cadre du Forum des Présidents des pouvoirs législatifs de l'Amérique centrale et du Bassin des Caraïbes (FOPREL) sur le droit à une alimentation et une nutrition scolaires adéquates contenait un article visant le renforcement de l'investissement public et privé dans l'infrastructure et les services publics de base pour la production, la distribution, la conservation et le stockage.[70]

Transformation

La transformation des aliments commence immédiatement après la récolte. Elle peut se faire à petite ou à grande échelle en milieu familial, artisanal ou industriel, pour la consommation personnelle ou à des fins commerciales. Les technologies traditionnelles et industrielles, telles que la mouture, la fermentation, la mise en boîte, le séchage, le salage et l'enrichissement, peuvent contribuer à améliorer la biodisponibilité des nutriments critiques, à renforcer et préserver les différentes saveurs des aliments et à augmenter ou diminuer la concentration des nutriments essentiels dans les aliments de consommation courante.[71]

La présence d'huiles partiellement hydrogénées ou d'autres sources d'acides gras trans produits industriellement et d'acides gras saturés, de sel et de sucres en concentrations trop élevées peut être nocive pour la santé humaine et leur utilisation doit être réduite. Éliminer les acides gras trans industriels des disponibilités alimentaires mondiales est un objectif prioritaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).[72]

69 FAO (1968). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1968. Rome.* www.fao.org/3/74303f/74303f.pdf.

70 FAO (2017). *Les fronts parlementaires contre la faim et les initiatives législatives pour le droit à une alimentation et nutrition adéquates. L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes 2009– 2016.* Rome. www.fao.org/3/a-i7872f.pdf.

71 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.* http://www.fao.org/3/I7846FR/i7846fr.pdf

72 OMS (2019). Programme d'action *pour remplacer les acides gras trans produits industriellement - Module 3 : Legislate or regulate (Adopter des lois). Guide de l'action politique en matière d'acides gras trans Genève, Suisse.* https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/336201/9789240013193-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

©FAO/Giulio Napolitano

EXEMPLE

Le Danemark a été le premier pays à imposer des limites sur les acides gras trans produits industriellement. Le décret sur la teneur en acides gras trans des matières grasses est entré en vigueur en mars 2003.[73] Le décret donnait une définition claire des acides gras trans, du seuil admissible et des sanctions en cas de violation.

Les mesures optimales recommandées en ce qui concerne les AGT sont les suivantes : fixer une limite maximale pour la concentration d'acides gras trans produits industriellement dans tous les aliments, et interdire la production ou l'utilisation d'huiles partiellement hydrogénées comme ingrédients alimentaires. Des mesures optimales sont aujourd'hui adoptées dans 15 pays. [74,75,76]

73 OMS, "Denmark, trans fat ban pioneer: lessons for other countries", 14 mai 2018, www.who.int/news-room/feature-stories/detail/denmark-trans-fat-ban-pioneer-lessons-for-other-countries

74 OMS (2018). *Global nutrition policy review 2016–2017. Country progress in creating enabling policy environments for promoting healthy diets and nutrition.* Genève, Suisse. www.who.int/nutrition/publications/policies/global_nut_policyreview_2016-2017/en/.

75 OMS (2019). Programme d'action *pour remplacer les acides gras trans produits industriellement - Module 3 : Legislate or regulate (Adopter des lois) . Guide de l'action politique en matière d'acides gras trans Genève, Suisse.* https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/336201/9789240013193-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

76 OMS, "TFA country score card", https://extranet.who.int/nutrition/gina/en (16 octobre 2020).

Mise en application de la loi sur l'enrichissement des aliments au Kirghizistan

Le Kirghizistan a promulgué la loi sur l'enrichissement de la farine panifiable en 2009. Cette loi rend obligatoire l'enrichissement de toutes les farines de première qualité et de qualité supérieure avec des vitamines et des minéraux approuvés par les institutions sanitaires agréées. Elle est le fruit de dix ans de collaboration entre le gouvernement et divers partenaires de développement et elle a eu pour principal défenseur un parlementaire.[77] Pourtant, seules les grandes usines l'ont appliquée. En outre, de la farine non enrichie importée a été vendue à des prix inférieurs en dépit d'un droit de douane de 0,05 dollar/kg. L'UNICEF et le ministère de la santé ont tenté d'amender la loi pour l'étendre à la farine importée et à toutes les farines de production locale. Les fabricants locaux se sont fortement opposés à l'amendement lorsqu'il a été soumis en 2012, et il n'est pas passé. L'UNICEF et le ministère de la santé ont collaboré avec l'Alliance de la société civile pour le renforcement de la nutrition (SUN CSA) et lancé une campagne locale en faveur de l'amendement. Les membres de SUN CSA se sont réunis avec de nombreux parlementaires pour souligner l'importance de l'enrichissement de toutes les farines. L'amendement a à nouveau été présenté et il a été voté en 2015. Là encore, la loi n'a pas été mise en application. Sur la base du dernier amendement à la Loi sur l'enrichissement du blé (septembre 2017) on a introduit une sanction en cas d'utilisation de farine de blé non enrichie dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale ainsi que dans d'autres institutions d'État ou municipales. Cette sanction a aussi été étendue à l'importation et à la circulation de farine de blé non enrichie. De 2016 à 2017, le Comité national de statistique a constaté que la proportion d'échantillons de farine enrichie selon les normes par les entreprises locales avait fait un bond en avant, passant de 28% à 51%.[78] Depuis, les fabricants ont absorbé le coût du prémix (auparavant fourni gratuitement par des donateurs et désormais fabriqué localement), de la maintenance des laboratoires et de l'apposition du logo « Enrichie » sur les emballages. La farine enrichie Kirghize est compétitive sur le marché et demandée par les consommateurs, grâce à des campagnes de publicité répétées à la télévision, à la radio et dans la presse depuis 2011.

77 UNICEF, "Kyrgyzstan – Kyrgyzstan enacts law on flour fortification to fight 'hidden hunger'", 13 avril 2009, www.unicef.org/childsurvival/kyrgyzstan_49274.html.

78 Programme alimentaire mondial (2018). *Price monitoring for food security in the Kyrgyz Republic: Annual Review 2017.* Rome. https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000068357/download/?_ga=2.251611910.162094771.1576253197-171454568.1576253197

©FAO/Ezequiel Becerra

Vente au détail, vente en gros et services alimentaires

Il existe une grande variété de points de vente à travers lesquels les produits alimentaires parviennent jusqu'aux consommateurs finals. Les petits exploitants agricoles et les petites et moyennes entreprises commercialisent les aliments qu'elles produisent ou transforment sur des marchés reliés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux (marchés territoriaux). Ces marchés sont parfois moins bien organisés ou gérés que les chaînes de valeur officielles. Alors que l'urbanisation rapide non planifiée engendre divers problèmes pour la santé, la nutrition et les systèmes alimentaires (Encadré 4), ces marchés territoriaux pourraient favoriser un équilibre plus dynamique entre l'offre et la demande de produits alimentaires variés et sains, car ils offrent souvent plus de possibilités d'interaction entre les producteurs, les vendeurs et les consommateurs d'aliments.[79]

79 Mécanisme de la société civile (2016). *L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés: un guide analytique.* Rome. www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/cfs43/CSM_Connecting_Smallholder_to_Markets_FR.pdf

Encadré 4. Défis et opportunités du système alimentaire urbain pour les parlementaires

Avec l'expansion des villes qui est un phénomène mondial, un nombre croissant de résidents urbains ont du mal à accéder à des aliments sûrs et sains, surtout s'ils sont pauvres. Il y a généralement plusieurs raisons à cela : le manque de revenu stable pour acheter des produits plus sains ; l'insalubrité potentielle des aliments préparés et vendus par des vendeurs de rue, dans un environnement dépourvu de services d'hygiène et d'assainissement de base ;[80] ainsi que la commercialisation agressive d'aliments transformés à bas prix et à haute teneur en graisses, en sel et en sucres, qui sont plus facilement disponibles. Les populations urbaines les plus pauvres sont parmi les groupes les plus exposés à la malnutrition.

En raison de l'urbanisation rapide et anarchique, il est très difficile pour les autorités urbaines de garantir un accès aux espaces verts et aux salles de sport et de fournir des infrastructures commerciales pour la vente de produits frais, en particulier de fruits et de légumes. Toutefois, quelques municipalités ont pris des mesures radicalement nouvelles pour améliorer la nutrition. L'Agenda pour l'alimentation en milieu urbain[81] et le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain[82] relient les zones urbaines et rurales ; reconnaissent le caractère primordial de l'alimentation et de la nutrition et appellent à faire levier sur des actions des administrations infranationales et locales pour élaborer des lois et des règlements propres à renforcer la salubrité des aliments, la sécurité alimentaire et la nutrition. Cela suppose de s'attaquer à diverses questions : les taxes, les redevances et les prélèvements ; la mise en application des lois sur la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition ; le droit des vendeurs de rue à l'espace public ; les règles de zonage pour définir les types d'entreprises alimentaires autorisés dans des zones spécifiques ; les critères nutritionnels applicables aux aliments servis dans les institutions gouvernementales locales, etc. Les parlements doivent prendre des mesures législatives et fournir un appui politique pour revoir la répartition des rôles et des mandats afin que les politiques locales et nationales relatives à la nutrition et aux systèmes alimentaires soient mieux adaptées aux nouvelles réalités découlant de l'urbanisation.

80 Katarlah Taylor, "Special event: New IFPRI research program explores emerging problems of urban food systems", Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 17 juin 2019, https://www.ifpri.org/blog/special-event-new-ifpri-research-program-explores-emerging-problems-urban-food-systems

81 FAO (2019). *Cadre d'action de la FAO pour l'agenda alimentaire urbain. Rome.* www.fao.org/3/ca3151fr/CA3151FR.pdf.

82 Pacte de Milan sur la politique alimentaire en milieu urbain (2015). *Pacte de Milan sur la politique alimentaire en milieu urbain.* Milan. https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2020/12/Milan-Urban-Food-Policy-Pact-and-Framework-for-Action_FR.pdf

La mise en œuvre de critères de nutrition et de processus d'approvisionnement public en aliments sains dans des institutions publiques, telles que les hôpitaux, les dispensaires et les offices gouvernementaux, peut aider à créer des environnements alimentaires sains et faciliter l'accès à une alimentation saine. L'achat d'aliments en vrac par ces institutions pourrait aussi être très avantageux sur le plan économique pour soutenir les moyens d'existence et la résilience en milieu rural, garantir une alimentation plus diversifiée et fournir des aliments de bonne qualité nutritionnelle à condition que des normes nutritionnelles soient bien établies et que les petites exploitations familiales soient bien connectées, soutenues et rémunérées de façon adéquate. Dans beaucoup d'économies développées, il est de plus en plus fréquent d'obliger les chaînes de restaurant à indiquer le contenu nutritionnel de leurs plats dans leurs menus et de proposer des options plus saines.

EXEMPLE :

Le Brésil a promulgué en 2009 la Loi 11.497 sur le Programme national d'alimentation scolaire et établi un quota minimum de 30 pour cent pour les achats de produits issus de l'agriculture biologique à des producteurs locaux.

Aux États-Unis d'Amérique, la loi *Common Sense Nutrition Disclosure Act (S. 261/HR. 772),* entrée en vigueur en 2018, stipule que les chaînes alimentaires qui ont au moins 20 établissements (y compris les « fast food », les restaurants, les commerces de proximité, les cinémas, les épiceries et les distributeurs automatiques), doivent indiquer sur leurs menus la teneur en calories des plats ou des aliments qu'ils proposent.

Élimination, pertes et gaspillages

On estime qu'un tiers de la production mondiale d'aliments destinés à la consommation humaine est jeté. Les pertes et les gaspillages alimentaires représentent non seulement une perte sur le plan alimentaire et nutritionnel, mais aussi un gaspillage d'eau, de terres, d'énergie et d'autres ressources naturelles et intrants manufacturés utilisés tout au long de la filière alimentaire. Les pertes alimentaires résultent d'inefficiences aux différents stades de la chaîne, notamment de la faiblesse des infrastructures, du manque de technologies adéquates ou de difficultés d'accès aux marchés, alors que les gaspillages résultent le plus souvent de décisions (ex: mettre au rebut des aliments sur la base de critères de tri et de qualité) et de comportements des acteurs de la chaîne alimentaire (ex: laisser pourrir la nourriture par négligence ou jeter des denrées au motif que la date limite de conservation recommandée est passée). Les pertes et les gaspillages peuvent se produire à différents stades de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, selon le type d'aliments, le niveau de développement économique et les pratiques sociales et culturelles.[83]

83 FAO (2018). *Food loss and waste and the right to adequate food: making the connection.* Rome. www.fao.org/3/ca1397en/CA1397EN.pdf.

EXEMPLE

En février 2016, la France est devenue le premier pays au monde à interdire aux supermarchés de jeter les produits alimentaires invendus. La loi n° 2016-138 oblige les supermarchés de 400 m2 et plus à conclure avec des associations caritatives des contrats qui les obligent à leur donner leurs aliments invendus, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 75 000 euros d'amende ou deux ans de prison. [84, 85]

Réduction des pertes et des gaspillages alimentaires au Japon

Chaque année, le Japon jette 6,43 millions de tonnes d'aliments parfaitement comestibles.[86] Plus de la moitié sont mis au rebut par des producteurs, des supermarchés et des restaurants, le reste étant jeté à la poubelle par les ménages.[87] Le Parlement japonais (Diet) a pris des mesures dans le passé pour lutter contre les pertes et gaspillages alimentaires. Une loi de 2001 sur le recyclage des aliments a encouragé le recyclage des « excédents » alimentaires pour en faire des aliments pour animaux, de l'engrais ou des biocarburants.[88] Le Parti Komeito, parti politique majeur et partenaire de coalition du premier parti, qui est le Parti libéral démocrate, a établi en janvier 2016 une équipe de projet chargée de promouvoir une réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Avec le resserrement de la collaboration entre le Diet et la FAO, une Ligue d'amitié parlementaire avec la FAO au Japon a été constituée en mai 2017. En décembre 2018, une Ligue parlementaire pour la réduction des pertes alimentaires et la promotion des banques alimentaires a été créée et plus de 100 membres du Diet y avaient adhéré en octobre 2019. Depuis, la nouvelle ligue a élaboré un projet de loi en faveur de la réduction des pertes alimentaires,[89] qui entend associer les gouvernements, les entreprises et les consommateurs locaux aux efforts de réduction des pertes et gaspillages. Elle associe également les banques alimentaires pour assurer une distribution plus efficace des denrées aux plus démunis. Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la loi ne donne pas d'indications précises sur ses modalités de mise en application. La loi a été promulguée le 31 mai 2019.

84 Luis González Vaqué, "French and Italian food waste legislation: An example for other EU Member States to follow?", *European Food and Feed Law Review*, vol. 12, No. 3 (2017), pp. 224–233.

85 Note: Sur les 7,1 millions de tonnes de denrées gaspillées en France chaque année, 67 pour cent sont jetées à la poubelle par les consommateurs, 15 pour cent par les restaurants et 11 pour cent par les magasins, selon Angelique Chrisiafis, "French law forbids food waste by supermarkets", The Guardian, 4 février 2016, www.theguardian.com/world/2016/feb/04/french-law-forbids-food-waste-by-supermarkets

86 Ministère de l'environment, "Announcement of estimated values (2016) of food wastes and food loss in Japan", 12 avril 2019, www.env.go.jp/press/106665.html.

87 Japan Today, "Kuchikomi – Japan throws out 620,000 tons of food a year, while 3 mil kids don't have enough to eat", 16 mars 2018, https://japantoday.com/category/features/kuchikomi/Japan-throws-out-620-000-tons-of-food-a-year-while-3-mil-kids-don't-have-enough-to-eat.

88 Junko Edahiro and Yuriko Yoneda, "Food waste recycling in Japan", *JFS Newsletter* No. 51 (Novembre 2006), www.japanfs.org/en/news/archives/news_id027817.html.

89 Gov base, "Legislation on promotion of food loss reduction", 23 juillet 2019, www.gov-base.info/2019/07/23/36176.

Encadré 5. Les défis climatiques et environnementaux pour la nutrition et les systèmes alimentaires [90,91]

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement représentent un défi croissant pour la capacité de l'humanité à nourrir une population mondiale de plus en plus nombreuse. Parallèlement, les systèmes alimentaires actuels favorisent les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation de l'environnement, puisqu'ils sont responsables de 21 à 37 pour cent des émissions mondiales totales de GES, utilisent 70 pour cent des ressources en eau douce, épuisent la couche superficielle du sol, contribuent à l'appauvrissement de la biodiversité ainsi qu'à la dégradation et à la destruction des écosystèmes terrestres et marins et des services écosystémiques essentiels au maintien de la vie humaine. Toutefois, on estime que l'adoption de régimes alimentaires sains intégrant des considérations de durabilité permettrait de réduire le coût social des émissions de gaz à effet de serre dans une proportion allant de 41 à 74 pour cent d'ici à 2030.[92] Les systèmes alimentaires mondiaux et nationaux, à commencer par les chaînes d'approvisionnement alimentaire, doivent prêter plus d'attention à la nutrition et être plus durables.

Environnement alimentaire

Les environnements alimentaires sont les lieux où les denrées sont acquises ou consommées.[93] L'environnement alimentaire est donc le centre des interactions entre les individus et les différents aspects que couvre le système alimentaire (production, transformation, étiquetage, commercialisation, transport et vente au détail, et élimination des aliments et des déchets). Les principaux éléments de l'environnement alimentaire qui influencent les choix des consommateurs et leurs régimes alimentaires sont : l'accessibilité physique des denrées ; les prix des aliments proposés dans les points de vente ; la commercialisation des aliments, y compris la promotion, la publicité et les parrainages par différents types de médias, dans les points de vente et dans le contexte social plus large, ainsi que la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.[94]

90 FAO (2013). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013: Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition.* Rome. www.fao.org/3/i3300f/i3300f.pdf

91 FAO (2017). *Water for sustainable food and agriculture. A report produced for the G20 Presidency of Germany.* Rome. www.fao.org/3/a-i7959e.pdf

92 FAO, Fonds international de développement agricole, UNICEF, Programme alimentaire mondial et OMS (2020). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. (Rome).* http://www.fao.org/3/ca9692fr/CA9692FR.pdf

93 FAO et OMS (2019). *Régimes alimentaires sains et durables : Principes directeurs. Rome.* www.fao.org/3/ca6640fr/ca6640fr.pdf

94 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Rome. http://www.fao.org/3/I7846FR/i7846fr.pdf

©FAO/Ami Vitale

L'environnement alimentaire fournit aux parlementaires des points d'entrée pour promouvoir une alimentation saine, notamment en fournissant aux consommateurs une éducation nutritionnelle et des informations faciles à interpréter et vérifiables sur le contenu nutritionnel des aliments qu'ils achètent et consomment, et en garantissant que l'étiquetage n'est pas trompeur et en évitant que les enfants soient exposés à l'impact néfaste du marketing alimentaire.

L'environnement alimentaire est un espace dynamique et complexe, influencé par la législation, notamment par la règlementation de la commercialisation des produits alimentaires (y compris les substituts du lait maternel et les aliments pour nourrissons et jeunes enfants), l'étiquetage nutritionnel, les politiques budgétaires et de fixation des prix (en particulier la taxation des aliments nocifs et le subventionnement des aliments sains) et les normes de nutrition applicables dans les écoles, les hôpitaux et autres institutions publiques.

EXEMPLE

Le Parlement hongrois a promulgué en 2011 une législation instituant une taxe pour la santé publique sur les produits alimentaires dont la teneur en ingrédients nocifs (ex: sel et sucre) dépasse un certain seuil. La taxe est prélevée au point de vente auprès des consommateurs et des vendeurs de produits taxables.[95]

Taxe sur le sucre au Mexique[96]

Le Mexique est le pays du continent américain où la consommation de boissons édulcorées est la plus élevée, à 163 litres par personne et par an. La prévalence du diabète de type 2 chez l'adulte y est de 10,8 pour cent, soit le niveau le plus élevé de tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), alors que le taux de surpoids et d'obésité est de 35 pour cent chez les enfants et de 71 pour cent chez les adultes. Selon, une étude de l'Institut national de santé publique du Mexique, la demande de boissons non alcoolisées est élastique et une taxe de 20 pour cent la réduirait de 26 pour cent, selon les projections. Après avoir tenté, sans succès de convaincre le secteur privé d'auto-règlementer la teneur en sucres des boissons édulcorées, en 2012 le pouvoir exécutif fédéral a présenté au Congrès une taxe sur les boissons contenant des sucres ajoutés. La taxe spéciale sur la production et les services est entrée en vigueur en janvier 2014 au taux de 10 pour cent. La promulgation de la loi a été soutenue par une importante stratégie de communication de masse conduite par des organisations de la société civile, en collaboration avec des universitaires. Toute l'industrie des boissons non alcoolisées s'est opposée à cette taxe, avec le soutien actif des médias.

Une évaluation précoce a montré que les achats de boissons édulcorées taxables avaient diminué de 6 pour cent entre 2013 et 2014, alors que les achats de boissons non assujetties à la taxe avaient augmenté de 7 pour cent.[97] À ce jour 73 pays dans le monde ont introduit des taxes sur les boissons édulcorées aux niveau national, sous-national ou municipal.[98]

95 OMS (n.d.). *Public health product tax in Hungary: An example of successful intersectoral action using a fiscal tool to promote healthier food choices and raise revenues for public health.* Genève, Suisse. www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0004/287095/Good-practice-brief-public-health-product-tax-in-hungary.pdf

96 Organisation panaméricaine de la santé (2015). *Taxes on sugar-sweetened beverages as a public health strategy: The experience of Mexico*. http://iris.paho.org/xmlui/handle/123456789/18391.

97 M. Arantxa Colchero, Mariana Molina and Carlos M. Guerrero-López, "After Mexico implemented a tax, purchases of sugar-sweetened beverages decreased and water increased: Difference by place of residence, household composition, and income level", *The Journal of Nutrition*, vol. 147, No. 8 (August 2017), pp. 1552–1557.

98 D'après des données collationnées par l'OMS issues de l'Enquête OMS de 2017 sur les capacités des pays, de l'Examen mondial de l'OMS sur les politiques en matière de nutrition (2016-2017), de la base de données mondiale GINA et de l'Observatoire mondial de la santé. Une zone (État non-membre de l'OMS) a aussi adopté des taxes de ce type.

Taxation des aliments gras aux Tonga[99]

À l'instar de plusieurs autres nations insulaires du Pacifique, le royaume des Tonga est affligé d'une augmentation des taux de mortalité et de morbidité dus à des maladies non transmissibles (MNT). Près de 80 pour cent des décès enregistrés aux Tonga sont imputables à des MNT et la prévalence de l'obésité est de 70,2 pour cent. Les Tongans se sont détournés de leurs régimes alimentaires traditionnels à base de poisson, plantes racines, fruits et légumes au profit d'une alimentation à base d'aliments transformés importés.

Les Tonga se sont efforcés d'améliorer leurs systèmes alimentaires par la voie législative. La Loi alimentaire de 2014, visant à règlementer la manufacture, la vente, l'importation et l'exportation des aliments produits à des fins commerciales est emblématique à cet égard. À la suite d'un atelier de consultation du public sur cette loi et d'un projet de règlementations alimentaires, la loi a été amendée et les Règlementations alimentaires ont été finalisées en 2017.

En 2013, le gouvernement a eu pour la première fois recours à la taxation des produits alimentaires pour lutter contre la « malbouffe ». Il a notamment abaissé ou supprimé les taxes sur le poisson frais, l'huile végétale et le poisson en conserve, et relevé ou appliqué les taxes sur le saindoux ou les graisses et les boissons gazeuses. En 2016, la taxation a été étendue à d'autres articles, tels que les bas morceaux de mouton, les quarts cuisse de poulet, les croupions de dinde, la mayonnaise, la crème glacée et les autres glaces comestibles. Bien que des baisses de la consommation de viandes grasses (bas morceaux de mouton et croupions de dinde) aient été signalées, la consommation des autres articles n'a pas diminué, en partie en raison de l'absence de produits de substitution plus sains à des prix abordables.

Des études ont montré que la stratégie de taxation n'avait pas produit tous les résultats escomptés du fait que les programmes complémentaires de sensibilisation et d'éducation des consommateurs qui auraient dû accompagner la stratégie étaient mal coordonnés au départ.

« L'un de ces mythes... est l'idée selon laquelle les maladies que j'ai évoquées… les accidents vasculaires cérébraux, les attaques cardiaques, le diabète, les cancers - sont des maladies chroniques « non transmissibles ». Or ce n'est pas vrai. …En réalité, ces maladies sont celles qui se transmettent le plus facilement ; Les virus et les bactéries eux-mêmes sont moins contagieux et destructeurs que les publicités, les campagnes de commercialisation et les techniques neuroscientifiques utilisées pour atteindre les consommateurs.»

Sénateur Guido Girardi, Chili[100]

99 FAO (2017). *Effects of food taxation in Tonga: a snapshot.* Rome, FAO and the Fiji National University Pacific Research Centre for the Prevention of Obesity and Non-communicable Diseases (C-POND). www.fao.org/3/a-i8052e.pdf.

100 FAO (2018). *The Chilean food labelling law – Conference held at FAO headquarters on the role of parliamentary fronts in improving global nutrition.* FAO Dialogues. (Rome). www.fao.org/3/ca1962b/CA1962B.pdf.

Encadré 6. Allaitement au sein et soutien parlementaire

L'allaitement au sein fournit une protection contre la dénutrition et le surpoids et l'obésité, plus tard dans la vie. Globalement près de 823 000 enfants de moins de 5 ans pourraient être sauvés si les taux d'allaitement au sein se rapprochaient de 100 pour cent. En outre, l'augmentation des taux d'allaitement au sein à l'échelle mondiale pourrait éviter à 20 000 femmes de mourir d'un cancer du sein chaque année.[101] Les pertes économiques mondiales totales dues à des décès évitables, combinées aux pertes de facultés cognitives et au coût sanitaire des mauvaises pratiques d'allaitement maternel (non conformes aux recommandations de l'OMS) sont estimées à 341,3 milliards d'USD par an, soit 0,70 pour cent du Produit national brut mondial.[102] Les pays devraient, au minimum, promulguer, contrôler et mettre en exécution une loi interdisant la commercialisation inappropriée de substituts du lait maternel et assurer la pleine mise en œuvre et le respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code)[103] [104] et des recommandations formulées par l'OMS dans ses orientations visant à mettre un terme à la promotion inappropriée d'aliments pour nourrissons et jeunes enfants.[105,106]. En 2020, 136 pays sur 194 ont une mesure législative d'une forme quelconque en place qui couvre plus d'une disposition du Code; toutefois, ils ne sont que 25 à avoir des mesures législatives alignées de façon substantielle sur le Code, et 42 à avoir des mesures qui ne sont que modérément alignées sur le Code.[107] Par ailleurs les ventes mondiales de substituts du lait maternel ont augmenté, passant de 44,8 milliards d'USD en 2014 à 70,6 milliards d'USD en 2019[108] et dans beaucoup de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, elles progressent de plus de 10 pour cent par an, d'où l'urgence de renforcer la mise en œuvre du Code à l'échelon national.[109] En outre, des lois doivent être mises en place pour protéger et soutenir le droit des mères à allaiter leurs bébés grâce à la création d'un environnement favorable. Cela peut être fait en mettant en œuvre la Convention N° C183 sur la protection de la

101 Cesar G. Victora and others, "Breastfeeding in the 21st century: Epidemiology, mechanisms, and lifelong effects", The Lancet, vol. 387, No. 10,017 (30 January 2016), pp. 475–490.

102 Dylan D. Walters, Linh T.H. Phan and Roger Mathisen, "The cost of not breastfeeding: Global results from a new tool", Health Policy and Planning, vol. 34, No. 6 (July 2019), pp. 407–417.

103 OMS (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Genève, Suisse.* www.who.int/nutrition/publications/code_french.pdf.

104 OMS, "Code and subsequent resolutions", https://www.who.int/nutrition/netcode/resolutions/en/ (12 octobre 2020).

105 OMS (2017). *Guiding on ending inappropriate promotion of foods for infants and young children. Implementation manual. Genève, Suisse.* www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/manual-ending-inappropriate-promotion-food/en/.

106 Note: Aliments définis comme spécifiquement commercialisés en tant qu'aliments appropriés pour les nourrissons et les enfants âgés de 6 à 36 mois.

107 OMS (2020). *Marketing of breast-milk substitutes: National implementation of the international code, status report 2020.* Genève, Suisse. https://www.who.int/publications/i/item/9789240006010

108 Nigel C. Rollins and others, "Why invest, and what it will take to improve breastfeeding practices?" *The Lancet*, vol. 387, No. 10017 (30 janvier 2016), pp. 491–504.

109 OMS (2018). *Global nutrition policy review 2016–2017. Country progress in creating enabling policy environments for promoting healthy diets and nutrition.* Genève, Suisse. www.who.int/nutrition/publications/policies/global_nut_policyreview_2016-2017/en/.

©FAO/Hoang Dinh Nam

maternité[110] et la recommandation correspondante N° R191[111] et en accordant aux jeunes mères un congé maternité d'au moins 14 semaines (18 semaines dans la R191), rémunéré au moins aux deux tiers de leur salaire antérieur (100 pour cent dans la R191), et financé par une assurance sociale obligatoire ou par des fonds publics. En s'appuyant sur les dispositions en faveur de la protection de la maternité, qui constituent les prescriptions minimales, il faut mettre en place des stratégies et une législation sur les soins de santé maternelle et infantile, la protection de la santé des femmes enceintes et allaitantes sur le lieu de travail, la protection de l'emploi et la non-discrimination, et les installations adéquates pour allaiter et prendre soin des enfants. Par exemple le Code pour l'emploi de 2008 du Burkina Faso est désormais pleinement en accord avec cette Convention, avec une législation qui oblige à accorder aux femmes un congé de maternité de 14 semaines entièrement financé par l'État.[112]

110 Organisation internationale du travail, « C183 - Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 », 15 juin 2000. www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C183.

111 Organisation internationale du travail, « R191 - Recommandation (no 191) sur la protection de la maternité, 2000 », 15 juin 2000 https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R191

112 Development Initiatives (2018). *2018 Global nutrition report: Shining a light to spur action on nutrition.* Bristol, R-U. https://globalnutritionreport.org/reports/global-nutrition-report-2018/.

Engagement des pouvoirs publics en faveur de l'allaitement au sein au Kenya

La constitution kényenne de 2010 mentionne explicitement le droit de tout enfant à l'alimentation et à une nutrition de base. Une politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle conforme à la Constitution a été lancée le 16 octobre 2012.[113] Par cette politique, le pays s'engage entre autres à soutenir l'allaitement au sein exclusif. Le taux national d'allaitement au sein exclusif au Kenya est passé de 13 pour cent en 2003 à 61 pour cent en 2014. En 2017, le Parlement kényen a approuvé la loi en faveur des mères allaitantes[114] en vertu de laquelle tous les employeurs doivent mettre à disposition des mères allaitantes, sur le lieu de travail un espace doté de tous les équipements nécessaires, notamment de prises électriques pour les tire-laits, de réfrigérateurs et d'installations de refroidissement appropriées. Toute personne contrevenant à cette loi est passible d'une amende allant jusqu'à 500 000 shillings kenyans (ou environ 4 930 USD) et/ou d'une peine d'emprisonnement ne pouvant excéder une année. Cette loi complète la Loi sur la santé de 2017 (sections 71 et 72)[115] qui exige que des espaces réservés à l'allaitement soient mis à disposition sur le lieu de travail et que des pauses (d'une heure toutes les huit heures) soient accordées aux femmes allaitantes qui font partie du personnel. La peine encourue en cas de non-respect des dispositions de la loi sur la santé est une amende plafonnée à 2 millions de shillings kenyans (environ 19 720 USD) et/ou une peine d'emprisonnement de trois mois. En 2018, le ministère de la santé a publié des Directives à l'intention des institutions publiques et privées pour les aider à rendre le lieu de travail accueillant pour les mères allaitantes et garantir le bien-être des nourrissons.[116]

113 Kenya, Unité de coordination du secteur agricole (2011). *National Food and Nutrition Security Policy*. Nairobi. https://extranet.who.int/nutrition/gina/en/node/8241.

114 Kenya (2017). The Breastfeeding Mothers Bill, 2017, *Kenya Gazette*, Supplement No. 37 (National Assembly Bills No. 13). http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/bills/2017/BreastfeedingMothersBill_2017.pdf.

115 Kenya (2017). The Health Act, 2017, *Kenya Gazette*, Supplement No. 101 (Acts No. 21). http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/HealthActNo.21of2017.pdf.

116 Kenya, Ministère de la santé (2018). *Guidelines for securing a breastfeeding friendly environment at the work place*. Nairobi. http://www.health.go.ke/wp-content/uploads/2018/11/GUIDELINES-FOR-WORKPLACE-SUPPORT-FOR-WOMEN-SOFTY-COPY-SAMPLE-converted.pdf

©FAO/Min Qingwen

Comportement des consommateurs

Dans ce Guide, le « comportement des consommateurs » s'entend des choix alimentaires des individus, des ménages ou des collectivités concernant l'acquisition, le stockage, la préparation, la consommation et l'élimination des aliments (comment, quand et où ?) ainsi que la répartition de ces aliments au sein du ménage (répartition entre les sexes et alimentation des enfants, par exemple). Le comportement des consommateurs et leurs décisions en faveur d'une alimentation saine sont influencés par une multitude de facteurs, notamment les préférences alimentaires personnelles, la familiarité avec certaines denrées ; les croyances personnelles ; les attitudes et les connaissance en matière d'alimentation ; la disponibilité et l'abordabilité des aliments ; la commercialisation des aliments ; l'éducation des consommateurs, les normes socio-culturelles et les déterminants politiques plus généraux.

Une législation bien conçue et solide est importante si l'on veut que les environnements alimentaires favorisent et garantissent une alimentation saine tout au long de la vie, y compris l'allaitement au sein exclusif jusqu'à six mois, et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'à deux ans. Les directives alimentaires nationales peuvent être un outil précieux pour garantir la cohérence de ces législations. Pour influencer les consommateurs ou les amener à changer de comportement, diverses stratégies sont possibles, notamment: mettre en œuvre le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ;* [117] restreindre la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées ciblée sur les enfants ; et intégrer des stratégies d'éducation alimentaire et nutritionnelle et d'autres stratégies visant à changer les comportements dans les systèmes scolaires officiels et les marchés ; taxer les aliments nocifs pour inciter les consommateurs à s'en détourner et subventionner les aliments sains pour encourager leur consommation ; et apposer des étiquettes sur le contenu nutritionnel des aliments conformément aux normes du Codex alimentarius.

117 OMS (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Genève, Suisse.* www.who.int/nutrition/publications/code_french.pdf.

L'étiquetage des aliments au Chili[118]

Le Chili est un des pays d'Amérique latine et des Caraïbes où les niveaux de consommation de sucre par habitant sont les plus élevés (1999-2013) et il talonne de près le Mexique. La moitié des enfants chiliens sont en surpoids ou obèses à l'âge de six ans. Selon une enquête nationale sur la santé réalisée en 2016, 24,5 pour cent seulement des adultes ont un état nutritionnel normal.

En 2007, des parlementaires chiliens ont commencé à rédiger une loi sur l'étiquetage nutritionnel, en concertation avec l'Académie chilienne des sciences. Faute de références internationales, les niveaux acceptables de sel, de sucre, de graisses et de calories dans les aliments et les boissons ont été établis dans le cadre de ce processus législatif. Ces niveaux ont par la suite été approuvés par l'Organisation panaméricaine de la santé et l'OMS.

La loi contenait trois éléments majeurs : Premièrement, elle a établi le « droit à savoir » ce que contiennent les aliments et elle avait initialement envisagé le recours à un code couleurs rouge, orange et vert (type feux de circulation), pour indiquer le degré de salubrité des aliments. Toutefois, l'industrie alimentaire a fait pression sur le gouvernement et l'idée du code couleurs a été abandonnée. Deuxièmement, une fois que la loi est enfin passée en 2011 (le Président avait initialement mis son véto, mais il a été contraint de le retirer suite à des manifestations qui ont duré deux semaines devant le palais présidentiel), des groupes cibles comprenant plus de 2000 enfants de 6 ans ont indiqué que des octogones noirs sur les emballages indiquant les teneurs du produit en glucides, en lipides, en sel et en calories constituaient le moyen le plus facile à comprendre. La législation oblige désormais à apposer des labels d'avertissement en forme d'octogones noirs sur les emballages des aliments à teneur élevée en énergie, en sucres, en acides gras saturés et en sodium. Troisièmement, la loi visait à faire cesser la diffusion de publicités télévisées sur les aliments à haute teneur en graisses, sucres et/ou sel. [119,120] Cette mesure a été mise en œuvre au nom de la défense des droits humains reconnus à l'enfant, en faisant valoir que ces publicités induisaient les enfants en erreur pour les inciter à prendre des décisions nocives pour leur santé. La loi a aussi interdit la vente de produits à haute teneur en calories, en lipides, en glucides ou en sodium dans les écoles, et mis fin aux achats publics de produits nocifs. En 2018, 20 pour cent des produits avaient été reformulés, au Chili.

118 FAO (2018). *The Chilean food labelling law – Conference held at FAO headquarters on the role of parliamentary fronts in improving global nutrition.* FAO Dialogues. (Rome). www.fao.org/3/ca1962b/CA1962B.pdf.

119 OMS (2010). *Ensemble de recommandations sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants. Genève, Suisse.* www.who.int/dietphysicalactivity/publications/recsmarketing/fr/.

120 OMS (2012). *A framework for implementing the set of recommendations on the marketing of foods and non-alcoholic beverages to children.* Genève, Suisse. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/80148/9789241503242_eng.pdf?sequence=1.

©FAO/Sergey Kozmin

Étiquetage frontal en France[121]

Le Gouvernement français a mis en place en 2001 le Programme national en faveur de la nutrition pour lutter contre l'augmentation des MNT liées à l'alimentation. En 2013, le ministère de la santé a fait réaliser un rapport sur les interventions nutritionnelles à mettre en œuvre à grande échelle et l'une des mesures proposées était celle de l'étiquetage nutritionnel sur la face avant des emballages. La proposition a été intégrée à la Loi sur la santé et présentée au Parlement en janvier 2016. Un essai de 10 semaines a par la suite été mené à bien fin 2016, avec la participation de 60 supermarchés du pays afin d'identifier le système d'étiquetage le plus efficace parmi plusieurs logos. En mars 2017, dans un interview accordé à des journaux nationaux, le ministre de la santé a annoncé que le choix s'était porté sur le logo Nutri-Score, utilisant les couleurs et des lettres allant de vert/A à rouge/E. En octobre 2017, un décret a été signé par trois ministres (les ministres des solidarités et de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation, et de l'économie et des finances). Conformément à la règlementation de l'Union européenne, la loi est facultative et elle repose sur le volontariat. À ce jour, on estime que 20 pour cent des produits alimentaires mis sur le marché portent le logo Nutri-Score. Selon le ministère de la santé, des méthodes de recherche moins coûteuses ont été mises au point pour produire les données probantes requises pour identifier le mode d'étiquetage le plus efficace pour influencer le comportement du consommateur. Les expériences à plus long terme des usagers et l'impact du programme sur les incidences des MNT seront évalués ultérieurement dans des cohortes santé existant en France.

121 Chantal Julia and others, "Front-of-pack Nutri-Score labelling in France: an evidence-based policy", *The Lancet Public Health*, vol. 3, No. 4 (1er avril 2018), article PE164.

Les jeunes consommateurs

Les enfants et les adolescents peuvent prendre des décisions alimentaires et influencer les achats de leurs parents ou des personnes qui s'occupent d'eux. La commercialisation des aliments ciblée sur les enfants est désormais un phénomène mondial caractérisé par un marketing intensif utilisant de multiples messages et de multiples canaux encourageant généralement la consommation d'aliments riches en graisses, en sucres et en sel. Une législation est nécessaire pour protéger les enfants contre les effets nocifs de la commercialisation des aliments, protéger leur droit à l'alimentation (et à une bonne nutrition) et les guider dans leurs choix alimentaires afin qu'ils donnent la préférence à des aliments sains. Il existe des orientations et des recommandations mondiales telles que l'Ensemble de recommandations sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants[122] rédigé par l'OMS et approuvé par la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé. L'Assemblée invite instamment les États Membres à « prendre les mesures voulues pour mettre en œuvre les recommandations sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants, tout en tenant compte des lois et des politiques existantes, selon le cas ».[123]

EXEMPLE

En 2012, le PARLATINO a rédigé et approuvé une proposition de loi-cadre pour l'Amérique latine visant à règlementer la publicité et la promotion des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants et aux adolescents. Cette proposition sert de référence aux pays de la région en les encourageant à introduire une législation pour réglementer les publicités alimentaires ciblées sur les mineurs. Le Pérou a promulgué en 2013 la Loi N° 30021 sur la promotion d'une alimentation saine pour les enfants et les adolescents.

122 Des orientations supplémentaires sont données dans OMS (2012) *A framework for implementing the set of recommendations on the marketing of foods and non-alcoholic beverages to children*. Genève, Suisse. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/80148/9789241503242_eng.pdf?sequence=1.

123 OMS (2010). *Commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants. Point 11.9 de l'ordre du jour de la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé Genève, Suisse*. (http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA63/A63_R14-fr.pdf.

Mesures suggérées à l'attention des parlementaires pour améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires

De par leurs principaux mandats, à savoir la représentation, la législation, le budget et le contrôle, les parlementaires sont particulièrement bien placés pour contribuer à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et mettre en tête des agendas nationaux et locaux les systèmes alimentaires durables en faveur d'une bonne nutrition et d'une alimentation saine pour tous. Au moment de prendre des mesures en ce sens, il convient de procéder à une évaluation minutieuse des compromis et des coûts d'opportunité en tenant compte des contextes spécifiques des pays et des régions.

Représentation

Pour assurer de façon efficace leur fonction de représentation, les parlementaires doivent maintenir leur engagement vis-à-vis de leurs électeurs pour connaître leurs besoins et défendre leur bien-être. Ils peuvent collaborer avec des groupes de défense de leurs droits, des organisations internationales et des organismes de recherche pour se tenir informés en permanence des questions urgentes intéressant la nutrition et les systèmes alimentaires.

Les parlementaires pourraient prendre les mesures suivantes :

- Chercher à obtenir des données désagrégées, des données et des analyses auprès de réseaux de recherche et d'autres parties prenantes pertinentes pour évaluer la situation actuelle de l'alimentation et des systèmes alimentaires dans le pays afin de s'assurer qu'ils sont sains, durables et susceptibles d'améliorer la nutrition.
- Sensibiliser les institutions gouvernementales, les médias et l'opinion publique aux problèmes nutritionnels constatés et à la nécessité de prendre les mesures identifiées dans les systèmes alimentaires pour garantir des régimes alimentaires sains et une meilleure nutrition.
- Organiser des débats sur la base de données probantes au Parlement, en connectant les comités permanents sectoriels compétents en matière de santé, de nutrition, d'agriculture et de systèmes alimentaires.
- Plaider pour que la priorité soit donnée au programme d'action en faveur de la nutrition et des systèmes alimentaires en influençant les hauts dirigeants des organes législatifs.
- Forger des alliances avec la société civile, les instituts universitaires et d'autres acteurs pertinents pour faire avancer le plaidoyer tout en veillant à éviter les conflits d'intérêts.

« Il est crucial de parler de ces questions ; nous devons faire preuve d'autorité. Je ne sais pas comment mettre fin aux guerres, mais je sais une chose - nous pouvons éliminer la faim de notre vivant. »

Jim McGovern, membre du Congrès - États-Unis d'Amérique[124]

Législation

L'une des principales fonctions du corps législatif et des législateurs est de faire des lois et ils la remplissent au mieux lorsqu'ils sont engagés ensemble dans une collaboration active avec d'autres parties prenantes. Les parlementaires doivent être pleinement conscients des causes complexes qui concourent à toutes les formes de malnutrition, sans pour autant être dissuadés d'agir. En matière de législation, les premières priorités sont les solutions à portée de main dans les systèmes alimentaires, qui sont déterminées par le niveau de besoin, l'ampleur et la portée des problèmes et le coût-efficacité.

Les parlementaires pourraient prendre les mesures suivantes :

- Faire l'inventaire des lois existantes en matière de systèmes alimentaires et de nutrition pour créer des repères législatifs et un cadre juridique global sur la nutrition.
- En consultation avec les organes parlementaires pertinents, le pouvoir exécutif et les divers groupes de parties prenantes, en particulier parmi les électeurs, identifier les lacunes de la législation et définir les besoins prioritaires dans ce domaine.
- Demander un plan multisectoriel national global en faveur de la nutrition et contribuer à son établissement, et promulguer une loi-cadre nationale sur la nutrition.
- Analyser les lois et les politiques sectorielles pertinentes en mettant l'accent sur la nutrition pour promouvoir une alimentation saine et améliorer la nutrition.
- Collaborer aux niveaux intra et inter régional et assister à des événements internationaux pour partager les expériences et les enseignements tirés des travaux législatifs visant à améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires, et échanger des informations sur les moyens de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts et de faire obstacle aux intérêts particuliers opposés à la nouvelle législation.

124 Remarques prononcées à une séance d'information du Congrès américain CHCI "Food Insecurity and Food Waste: We Are Feeding Landfills Instead of People", Rayburn House Office Building, Washington, DC, 26 mars 2019. Notes prises par l'auteur.

Forger une alliance durable pour légiférer de façon systématique aux Philippines[125]

Le Groupe consultatif de la FAO sur la législation - Philippines (FLAG-PH) a été établi en janvier 2018, pour permettre aux législateurs nationaux et locaux de se réunir pour discuter des lois et des règlements visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des Philippins. Le FLAG-PH est structuré en trois niveaux. Le premier niveau regroupe les parties prenantes qui comprennent les électeurs, les institutions gouvernementales pertinentes, les unités des administrations locales, et les organisations de la société civile. Le deuxième niveau est celui d'un groupe de travail technique constitué de personnel de la FAO et du coordonnateur d'une organisation non gouvernementale locale, ainsi que de deux entités de recherche du Congrès - le bureau sénatorial de planification économique (SEPO) et le Département de recherche sur les politiques et le budget du Congrès (CPBRD). Le troisième niveau est celui des Parlementaires. La participation du SEPO et du CPBRD a permis d'institutionnaliser la FLG-PH dans les deux chambres.

Au cours de sa première année d'exercice, le FLAG-PH a fait un inventaire des lois en vigueur sur l'alimentation et la nutrition et donné la priorité aux plus importantes ; il a aussi rencontré les membres du pouvoir exécutif et les autres parties prenantes pour sonder leurs opinions sur les besoins et les lacunes dans le domaine législatif. Dans ce processus, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ont pris davantage conscience de la nécessité d'harmoniser les lois et les programmes aux niveaux national et local, et de placer les cadres mondiaux relatifs à l'alimentation et à la nutrition dans les contextes locaux. Ce processus d'examen multipartite a aussi contribué à mettre en évidence la nécessité d'élaborer un cadre national global sur l'alimentation et la nutrition qui servira de base pour les prochaines étapes législatives. Pour le futur, les fonctions du FLAG-PH consisteront à ; donner suite à sa Déclaration et à son appel à l'action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; finaliser sa Charte ; renforcer activement les capacités des membres grâce à une formation ; échanger avec d'autres parlements et participer à d'autres événements tels que le Sommet parlementaire mondial auquel ont assisté des représentants du FLAG-PH, à Madrid en octobre 2018.

125 Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Encadré 7. S'assurer qu'un cadre juridique global sur la nutrition est en place[126, 127]

Liste (non exhaustive) des domaines nutritionnels nécessitant une législation/ des politiques :

- Allaitement au sein*
- Sécurité sanitaire et qualité des aliments
- Étiquetage nutritionnel
- Règlementation de la commercialisation des aliments, y compris de la publicité, des campagnes de promotion et des parrainages
- Passation des marchés publics d'aliments
- Protection des consommateurs
- Nutrition des enfants en âge d'être scolarisés
- Enrichissement des aliments
- Eau et assainissement
- Politiques budgétaires (taxation des aliments nocifs/subventionnement des aliments sains)
- Couverture sanitaire universelle, incluant l'exécution d'actions essentielles en faveur de la nutrition
- Législation sensible à la parité hommes-femmes garantissant l'égalité des chances en matière d'accès à une nutrition améliorée
- Législation sur la protection sociale visant à garantir aux plus vulnérables un accès à une alimentation saine et adéquate et aux services essentiels

*Y compris la règlementation de la commercialisation des substituts du lait maternel et des politiques sociales - congé de maternité rémunéré de façon adéquate, accès à des services de garde d'enfants de qualité, politiques en faveur de l'allaitement maternel sur le lieu de travail prévoyant des pauses et des espaces réservés pour permettre aux femmes qui travaillent de continuer à allaiter.

126 Adapté avec l'autorisation de David Clark (2014). "Parliament's role in advancing nutrition: Pro-nutrition legislation and the potential role of civil society", presentation, http://archive.ipu.org/splz-e/vientiane14/parl-role.pdf.

127 SUN (2020). *Action parlementaire en vue d'améliorer la nutrition.* https://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2020/03/SUN-parliamentarian-action-FRA.pdf.

National Institute of Nutrition Act , États-Unis d'Amérique[128]

Le 25 mars 2019, Le Membre du Congrès Tim Ryan, de la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique a soumis un projet de loi[129] visant à établir un Institut national de la nutrition (NIN) au sein des Instituts nationaux de la santé (NIH). Actuellement, aucun des 27 NIH n'est centré sur la nutrition, alors que la gestion des maladies chroniques liées à l'alimentation coûte plus de 1 000 milliards d'USD par an aux États-Unis. Tim Ryan a aussi (re)présenté deux autres projets de loi sur l'alimentation et la nutrition en mars 2019. La communauté d'universitaires et de chercheurs a répondu rapidement à cette initiative législative et facilité les communications entre le bureau de Tim Ryan et d'autres parties prenantes. Par exemple, la Friedman School of Nutrition Science and Policy de la Tufts University, entre autres, a soutenu la rédaction du contenu du projet de loi, et le Conseil d'administration de l'American Society of Nutrition a approuvé ses membres au niveau de l'État afin que la cause des co-parrainages soit défendue par des représentants dans les différents districts de la Chambre. Pour le futur, le projet de loi va au-devant de plusieurs défis : il lui manque des co-parrainages au sein de la Chambre, un projet de loi connexe au Sénat et un budget pour le NIN. Il faudra probablement plus de deux ans pour mobiliser tout l'appui nécessaire pour franchir le barrage du Comité pour l'énergie et le commerce de la Chambre des représentants (en partie en raison de la taille de son budget) avant que le projet de loi fasse l'objet d'un vote à la Chambre des représentants. Le projet de loi expirera quand le congrès actuel (2019-2020) prendra fin et il devra être représenté.

Budget

Les ouvertures de crédits et les enquêtes budgétaires sont de puissants outils à la disposition des parlements et des parlementaires. Le cycle budgétaire comprend plusieurs étapes - planification, négociation, dépenses et examen des dépenses - auxquelles le parlement et les parlementaires peuvent prendre toutes sortes de décisions d'ordre budgétaire concernant la nutrition et les systèmes alimentaires. Il est particulièrement important de déterminer le montant du budget, les domaines prioritaires auxquels allouer les crédits pour remplir les engagements nationaux et mondiaux, le niveau des dépenses et la coordination de l'ensemble des acteurs et des secteurs pertinents.

128 Communication personnelle avec le Bureau du membre du Congrès Tim Ryan et la American Society for Nutrition, Washington, DC, 23 avril 2019.

129 H.R.1887 - National Institute of Nutrition Act, www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/1887/text

Les parlementaires peuvent prendre les mesures suivantes :

- Suivre et analyser les budgets pour garantir le montant des crédits alloués ou requis pour la mise en œuvre des actions des différents ministères en charge de la santé et d'autres secteurs comme l'agriculture, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'éducation, la condition féminine, le développement urbain/rural et la protection sociale.
- Négocier et approuver le budget des politiques et des programmes visant à améliorer la nutrition et à renforcer les systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine.
- Demander aux secteurs gouvernementaux et à d'autres groupes de parties prenantes des informations sur leurs dépenses et les examiner.

Mobilisation d'un budget en faveur de la nutrition et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au Burkina Faso

Le Réseau parlementaire pour la sécurité nutritionnelle au Burkina Faso a été créé en mai 2016 et 34 membres du parlement y adhéraient en 2019. En collaboration avec Action contre la Faim, l'UNICEF, le réseau de la société civile pour le renforcement de la nutrition (RESONUT) et le Point focal SUN du gouvernement, les membres du parlement ont demandé que soit créée une ligne budgétaire sur la nutrition au sein du ministère de la santé en 2017 (en particulier pour les aliments thérapeutiques). Des analyses du budget effectuées par le ministère de la santé[130] et par RESONUT en 2016[131] ont montré que le gouvernement investissait moins de 2 pour cent du budget national dans la nutrition, et qu'il était fortement tributaire d'une aide de donateurs. Ces constatations ont incité à poursuivre les activités de plaidoyer, avec: deux notes d'information rédigées conjointement par toutes les parties prenantes et communiquées au ministère des finances; une note technique décrivant les principaux défis nutritionnels au Burkina Faso (financement, gouvernance, obligation redditionnelle, etc.) qui a été communiquée à l'ancien président de l'Assemblée nationale;[132] et deux événements de haut niveau avec des parlementaires, des représentants des ministères des finances, de la santé et de l'agriculture. Le ministère de la santé a été doté d'un budget nutritionnel de 1 milliard de francs CFA pour 2017 et de 1,5 milliard de francs CFA en 2018. Pour des raisons de sécurité nationale, le budget nutritionnel a été considérablement réduit en 2019. Avant la session budgétaire extraordinaire en septembre 2019, le Réseau parlementaire pour la sécurité nutritionnelle et d'autres parties prenantes ont envoyé une proposition de budget au Président Kaboré, récemment consacré « champion de la nutrition » dans le cadre de l'initiative des dirigeants africains pour la nutrition conduite par la Banque africaine de développement. En outre, en 2018 et en 2019 au cours de la session ordinaire, le Réseau a également posé des questions au ministre de l'eau et de l'assainissement sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au sein des communautés. En avril 2019, le gouvernement a obtenu des fonds pour un projet de 180 milliards de francs CFA (financés à 83 pour cent par la Banque mondiale) pour la fourniture d'eau potable et de services d'assainissement dans 4 des 14 régions du pays.

130 Patrizia Fracassi et Clara Picanyol (2014). *Tracking government investments for nutrition at country level*. Scaling Up Nutrition. http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2014/08/140703_EN_SUMMARY-3-STEP-APPROACH_Tracking_Domestic_Investments_for_Nutrition.pdf.

131 RESONUT (2016). *Analyse des allocations budgétaires et des dépenses annuelles du gouvernement et des partenaires techniques et financiers en faveur des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition au Burkina Faso 2014 et 2015*. www.resonut.org/index.php/nutrimetre/analyses/35-analyse-des-allocations - budgétaires et des - dépenses - annuelles - du - gouvernement et des - partenaires - techniques et - financiers - en - faveur des - interventions - spécifiques et - sensibles - à - la - nutrition - au - Burkina - Faso -2014 et -2015

132 RESONUT (n.d.). *Malnutrition au Burkina Faso: Note au Président de l'Assemblée Nationale*. Ouagadougou. www.resonut.org/images/Documents/Note_finale_President_AN_vf.

Contrôle

Des procédures de contrôle sont nécessaires pour s'assurer de la disponibilité de ressources appropriées pour mettre en œuvre les programmes liés à la nutrition, évaluer l'impact des politiques et des interventions des pouvoirs publics sur la nutrition dans tous les secteurs, identifier leurs effets néfastes imprévus et suivre les progrès réalisés dans l'accomplissement des engagements nationaux et internationaux. Toutefois de nombreux facteurs, tels que les considérations de politique, l'accès à l'information et les ressources humaines et financières ont un impact sur le contrôle parlementaire.[133] Le cycle électoral peut aussi être une source d'incertitudes et de perturbations affectant les engagements du parlement et des parlementaires concernant la nutrition et les systèmes alimentaires.[134]

Les parlementaires pourraient prendre les mesures suivantes:

- Établir des processus et des mécanismes clairs dans la législation pour contrôler la mise en œuvre des lois et en assurer le respect.
- Suivre et évaluer les effets à court et à long terme des lois, en concertation avec des instituts de recherche indépendants.
- Faire appel à des comités parlementaires permanents compétents (par exemple en matière de santé, sécurité alimentaire et nutrition, agriculture, éducation, enfance, condition féminine, gouvernance, droits de l'homme et budget) pour organiser des audiences transparentes avec les ministères pertinents sur l'avancement de la mise en œuvre et les limites de la législation afférente à la nutrition et aux systèmes alimentaires.
- Intégrer un agenda nutritionnel dans les manifestes des partis politiques.
- Faire en sorte que les décideurs rendent compte de leurs actions et concevoir des systèmes de tableaux de bord pour s'assurer qu'ils respectent leurs engagements en faveur de la nutrition et des systèmes alimentaires.
- Mettre en place des mécanismes pour coordonner l'engagement avec les parties prenantes pertinentes et définir les règles de l'engagement pour éviter les conflits d'intérêts et gérer les intérêts particuliers.

133 UIP et PNUD (2017) *Rapport parlementaire mondial 2017 -- Le contrôle parlementaire : Le pouvoir du Parlement de demander des comptes au gouvernement Genève, Suisse, UIP; New York, États-Unis d'Amérique, PNUD.* www.ipu.org/resources/publications/reports/2017-10/global-parliamentary-report-2017-parliamentary-oversight-parliaments-power-hold-government-account.

134 William Chilufya, "Nutrition dans le manifeste de partis politiques", Scaling Up Nutrition, 24 février 2016, https://scalingupnutrition.org/fr/news/nutrition-dans-le-manifeste-de-partis-politiques/.

Intégrer la nutrition dans les manifestes du parti au Pakistan

Des stratégies multisectorielles en faveur de la nutrition ont été élaborées et approuvées aux niveaux fédéral et provincial depuis l'adhésion du Pakistan au mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) en 2013. Malgré cela, la nutrition n'était pas une priorité pour les partis politiques du pays et l'investissement est resté faible dans ce domaine. Avant les élections générales de juillet 2018, le réseau de la société civile pour le renforcement de la nutrition a appelé dans son plaidoyer à intégrer des engagements en faveur de la nutrition dans les manifestes des principaux partis politiques. Une note d'information a montré clairement que la nutrition ne faisait pas partie des domaines prioritaires mentionnés en matière de santé ou de sécurité alimentaire dans les manifestes de 2013[135] alors que la malnutrition coûte au pays 7,6 milliards d'USD par an, soit près de 3 pour cent du PIB.[136] Des défenseurs de la société civile, l'opinion publique et les médias ont fait pression pour que l'on donne une place centrale à la nutrition, en tant que question non partisane, aux réunions avec les comités du manifeste et les dirigeants influents des principaux partis politiques. En conséquence, en 2018 les manifestes de tous les principaux partis politiques contenaient une référence spécifique à la nutrition, qu'il s'agisse d'un chapitre spécial ou d'engagements spécifiques de se concentrer sur la période des 1 000 jours, allant de la conception à l'âge de 2 ans. Le Pakistan Tehreek-e-Insaaf, qui est le parti au pouvoir, a annoncé publiquement son engagement en faveur de l'amélioration de la nutrition, à travers le premier discours du Premier ministre nouvellement élu. Par la suite, 15 parlementaires champions de la nutrition issus de comités de la santé, de l'éducation et de l'agriculture ont constitué un groupe pour poursuivre l'agenda nutritionnel au Parlement et tenter d'établir une structure de contrôle par le biais d'une notification officielle du Bureau du Président.

135 I. Danish, communication personnelle, 2019.

136 Programme alimentaire mondial, "Malnutrition costs Pakistan US$7.6 billion annually, new study reveals", 28 février 2017, www.wfp.org/news/malnutrition-costs-pakistan-us76-billion-annually-new-study-reveals.

Annexe 1
Cadre conceptuel des déterminants de la nutrition maternelle et infantile[137]

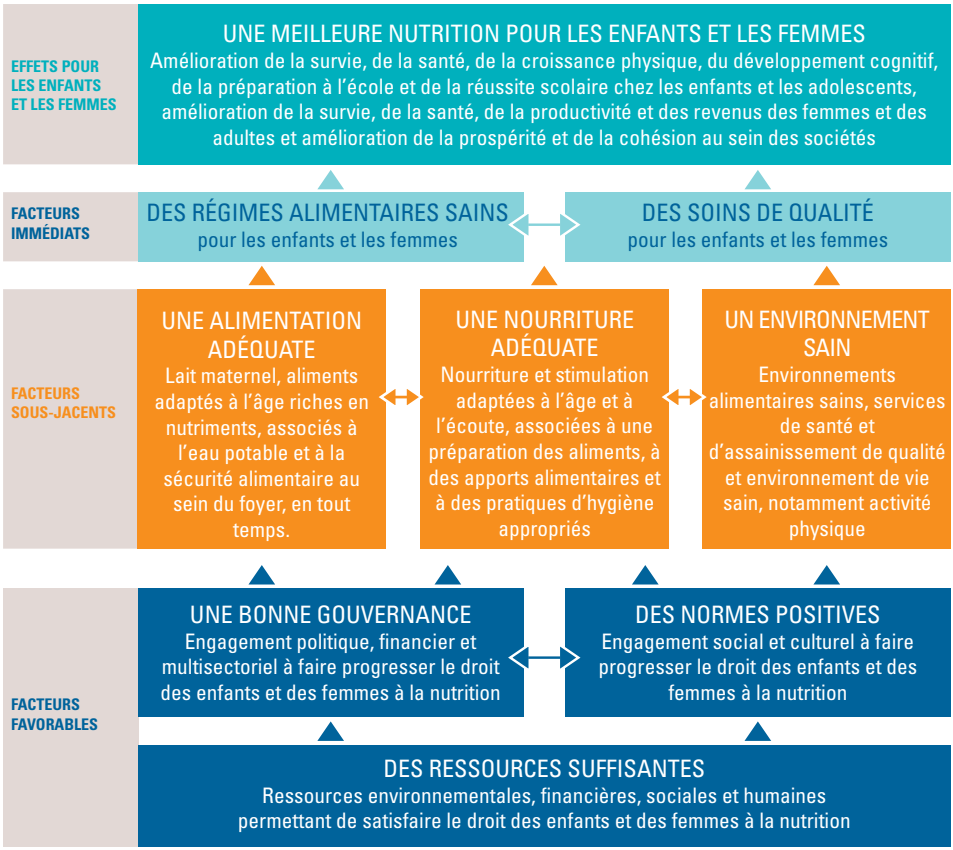

137 UNICEF (2019). *La situation des enfants dans le monde 2019. Enfants, nourriture et nutrition : Bien grandir dans un monde en mutation. New York, États-Unis d'Amérique.*

Annexe 2
Objectifs mondiaux en lien avec les priorités nationales

La nutrition occupe une place très importante dans les objectifs de développement durable (ODD), qui s'inscrivent dans un programme et un cadre universels pour le développement mondial durable à l'horizon 2030 adopté par tous les États Membres des Nations Unies en 2015. L'ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable - est l'objectif le plus pertinent pour l'alimentation et la nutrition et il établit un lien solide entre les deux. Les cibles de l'ODD2 sont les suivantes: garantir la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sûrs et nutritifs tout au long de l'année; réduire la malnutrition conformément aux objectifs arrêtés à l'échelle internationale; et soutenir, accroître et améliorer la productivité, la diversité de la production, les revenus agricoles, les systèmes alimentaires, la recherche et les infrastructures, le commerce et les marchés.[138]

Les progrès accomplis sur la voie de l'ODD2 sont suivis de près au moyen d'une liste d'indicateurs,[139] comprenant les retards de croissance des enfants, l'émaciation et le surpoids, que l'on retrouve également dans les cibles mondiales en matière de nutrition fixées par l'Assemblée mondiale de la santé en 2012.[140] Dans un souci d'harmonisation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les cibles de l'Assemblée mondiale de la santé ont été prolongées jusqu'en 2030.

Assemblée mondiale de la Santé – Cibles mondiales en matière de nutrition 2030[141,142]

- Réduire de 50 pour cent le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance
- Réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer
- Réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance

138 ONU (2015). *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030. A/RES/70/1. New York (États-Unis d'Amérique).* https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F.

139 FAO, « Indicateurs ODD », www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/fr/ (18 novembre 2019).

140 OMS (2014). *Cibles mondiales de nutrition 2025 : Note d'orientation.* WHO/NMH/NHD/14.2. Genève, Suisse. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/255723/WHO_NMH_NHD_14.2_fre.pdf?ua=1.

141 Extrait de OMS (2013) *Global Action Plan for the Prevention and Control of NCDs 2013– 2020.* Genève, Suisse. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/94384/9789241506236_eng.pdf?sequence=1; et OMS, "Nutrition – Cibles mondiales 2025", www.who.int/nutrition/global-target-2025/fr (18 novembre 2019).

142 OMS et UNICEF (2017). *The extension of the 2025 Maternal, Infant and Young Child nutrition targets to 2030.* Discussion paper. Genève, Suisse, et New York, États-Unis d'Amérique. https://www.who.int/nutrition/global-target-2025/discussion-paper-extension-targets-2030.pdf.

- Réduire et maintenir à moins de 3 pour cent l'incidence du surpoids chez les enfants
- Accroître le taux d'allaitement au sein exclusif au cours des six premiers mois de la vie pour le porter à 70 pour cent au moins
- Réduire et maintenir à moins de 3 pour cent l'incidence de l'émaciation chez les enfants

L'OMS a aussi publié neuf cibles mondiales, dont deux étroitement liées au surpoids et à l'obésité, dans le cadre du Plan d'action mondial contre les MNT.[143]

Cibles mondiales facultatives du Plan d'action mondial de l'OMS contre les MNT

- Réduction relative de 25 pour cent du risque de mortalité prématurée imputable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques
- Réduction relative d'au moins 10 pour cent de l'abus d'alcool, selon qu'il convient, dans le contexte national
- Réduction relative de 10 pour cent de la prévalence de l'activité physique insuffisante
- Réduction relative de 30 pour cent de l'apport moyen en sel/sodium dans la population
- Réduction relative de 30 pour cent de la prévalence actuelle du tabagisme chez les personnes âgées de 15 ans et +
- Réduction relative de 25 pour cent, ou limitation de la prévalence de l'hypertension selon les circonstances nationales
- Mettre un terme à l'augmentation du diabète et de l'obésité
- Au moins 50 pour cent des personnes éligibles bénéficient d'une thérapie médicamenteuse et de conseils (y compris contrôle de la glycémie) pour prévenir les infarctus du myocarde et les accidents vasculaires cérébraux
- Disponibilité et accessibilité financière de 80 pour cent des technologies de base et des médicaments essentiels (y compris les génériques) pour traiter les principales maladies non transmissibles dans les établissements publics et privés

143 OMS (2014). *Noncommunicable diseases global monitoring framework: Indicator definitions and specifications.* Genève, Suisse. www.who.int/nmh/ncd-tools/indicators/GMF_Indicator_Definitions_Version_NOV2014.pdf.

ANNEXE 3
Une approche de la nutrition fondée sur les droits de l'homme

La nutrition est un élément du droit à une alimentation adéquate et du droit au meilleur état de santé possible, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme[144] et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Articles 11 et 12).[145]

Les traités internationaux **contraignants** imposent aux États qui les ont ratifiés des obligations légales dans la mesure où ces États doivent garantir la mise en application effective de l'accord au niveau national. Les principaux traités internationaux contraignants qui se réfèrent spécifiquement à la nutrition sont :

- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels[146] (ratifié par 169 pays à la date du 25 juin 2019)
- La Convention relative aux droits de l'enfant[147] (ratifiée par 196 pays)
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes[148] (ratifiée par 189 pays)
- La Convention relative au statut des réfugiés[149] (ratifiée par 146 pays)
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées[150] (ratifiée par 179 pays)
- La Convention sur la protection de la maternité, 2000 (n° 183)[151] (ratifiée par 38 pays)

144 www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/.

145 www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx.

146 Ibid.

147 Nations Unies, "Convention relative aux droits de l'enfant", Nations Unies, Droits de l'homme, Haut Commissariat, www.ohchr.org/FR/professionalinterest/pages/CRC.aspx (18 novembre 2019).

148 Nations Unies, "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes", Nations Unies, Droits de l'homme, Haut Commissariat, https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx (18 novembre 2019).

149 Nations Unies, Recueil des traités, vol. 189, p. 150, https://treaties.un.org/doc/publication/UNTS/Volume%20189/v189.pdf.

150 Nations Unies (2006) *Convention relative aux droits des personnes handicapées New York, (États-Unis d'Amérique).* www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf.

151 Organisation internationale du travail, « C 183 - Convention (N°183) sur la protection de la maternité, 2000 », 15 juin 2000. https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312328,fr.

Des instruments internationaux **non contraignants** sont adoptés par les États. Ils énoncent des directives et des principes et imposent des obligations morales aux États et à d'autres acteurs. Les principaux instruments internationaux non contraignants liés à la nutrition sont les suivants :

- Le droit à l'alimentation officiellement reconnu comme un droit humain (Article 25.1) lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948
- La Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition[152]
- La Déclaration mondiale et le plan d'action sur la nutrition[153]
- La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale[154]
- Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale[155]
- La Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action [156]

152 Nations Unies, « Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition », Nations Unies, Droits de l'homme, Haut Commissariat https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/EradicationOfHungerAndMalnutrition.aspx (18 novembre 2019).

153 FAO et OMS (1992). *Déclaration mondiale et plan d'action sur la nutrition. Rome, FAO.* https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/61048/ICN_92_2.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

154 FAO (1996). *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale Rome.* http://www.fao.org/3/w3613f/w3613f00.htm..

155 FAO (2005). *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome.* http://www.fao.org/3/y7937f/y7937f00.htm.

156 FAO (2015). *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition: S'engager en faveur d'un futur libéré de la malnutrition. Rome.* www.fao.org/3/a-i4465f.pdf.

Orientations internationales pertinentes[157]

- FAO et OMS (2014). *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Cadre d'action. Rome.* www.fao.org/3/a-mm215f.pdf
- FAO et OMS (2014). *Deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Déclaration de Rome sur la nutrition. Rome.* www.fao.org/3/a-ml542f.pdf.
- OMS (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Genève, Suisse.* www.who.int/nutrition/publications/code_french.pdf.
- OMS (2010). *Ensemble de recommandations sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants. Genève, Suisse.* www.who.int/dietphysicalactivity/publications/recsmarketing/fr/.
- OMS (2012). *Le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant Genève, Suisse.* https://www.who.int/nutrition/publications/CIP_document/fr/.
- OMS (2013). *Global Action Plan for the Prevention and Control Non-communicable diseases 2013– 2020 Genève,Suisse.* www.who.int/nmh/events/ncd_action_plan/en/.
- OMS (2015). *Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Genève. Suisse.* www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/fr/.
- *OMS (2017). Guidance on ending the inappropriate promotion of foods for infants and young children. Implementation manual. Genève, Suisse.* https://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/manual-ending-inappropriate-promotion-food/en/.

Traités et instruments régionaux

Il existe aussi des traités et des instruments régionaux sur les questions relatives à l'alimentation et à la nutrition. La Charte africaine (Banjul) des droits de l'homme et des peuples[158] a été ratifiée par 53 États africains et on considère qu'elle reconnaît implicitement le droit à l'alimentation.[159] L'Article 14 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique garantit les droit des femmes à la production, à l'entreposage et à l'approvisionnement en aliments nutritifs.[160] En outre, en octobre 2018, le Parlement panafricain a adopté une résolution appelant à élaborer une loi modèle sur la sécurité

157 Orientations élaborées à l'issue de débats intergouvernementaux dans le contexte des Nations Unies et approuvées par leurs Membres.

158 Organisation de l'unité africaine (OUA) (1981). *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.* Addis Abeba. https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/afr_charter_human_people_rights_1981f.pdf.

159 FAO (2019). *Le droit à une alimentation adéquate dans les Constitutions. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique No. 1. (Rome).* www.fao.org/3/ca3518en/CA3518FR.pdf.

160 Union africaine (2003) *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.* Addis Abeba. https://au.int/fr/treaties/protocole-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples-relatif-aux-droits-des-femmes-en-afrique.

alimentaire et la nutrition en Afrique et le projet de loi modèle a été présenté pour consultation à l'échelle du continent.[161]

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la majorité des États ont ratifié le Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador).[162] Le PARLATINO a adopté les lois cadre ci-après en rapport avec les systèmes alimentaires et la nutrition:

- La Loi-cadre relative au droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire[163]
- Loi-cadre pour l'Amérique latine sur la réglementation de la publicité et de la promotion des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants et aux adolescents, qui sert de référence pour règlementer la commercialisation des aliments destinés aux mineurs[164]
- La Loi modèle sur l'alimentation scolaire,[165] qui contient une référence à une alimentation scolaire durable et inclusive, des directives nutritionnelles, la promotion de la diversification de l'agriculture, de l'accès à l'information, et à l'éducation nutritionnelle ainsi que des restrictions sur les ventes d'aliments à l'intérieur et aux abords des écoles[166]
- La Loi modèle sur l'agriculture familiale fournit des principes directeurs et des définitions sur la base desquels les États peuvent créer ou améliorer leurs propres lois, politiques et stratégies relatives à l'agriculture familiale[167]

161 Parlement panafricain (2019) *Fifth Parliament, Third Ordinary Session, 6 to 18 October 2019. Resolutions.* PAP.5/PLN/RES/1/OCT.19. Addis-Abeba https://au.int/sites/default/files/documents/37548-doc-resolutions_october_2019_en_.pdf.

162 Organisation des États américains (1988). Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador). Washington, DC. https://www.cidh.oas.org/Basicos/French/e.sansalvador.htm.

163 Parlement latino-américain et caribéen (2018) *Loi modèle sur le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire.* Panama City. http://parlatino.org/wp-content/uploads/2017/09/derecho-alimentacion-soberania-fr.pdf.

164 Parlement latino-américain et caribéen (2012) *Loi-cadre pour l'Amérique latine relative à la « réglementation de la publicité et de la promotion des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants et aux adolescents.* Panama City. http://parlatino.org/pdf/leyes_marcos/leyes/proyecto-regulacion-publicidad-regulacion-pma-30-nov-2012.pdf.

165 Parlement latino-américain et caribéen (2018) *Loi modèle sur l'alimentation scolaire.* Panama City. https://parlatino.org/wp-content/uploads/2017/09/ley-alimentacion-escolar-fr.pdf.

166 FAO (2019). *Approches législatives pour améliorer la nutrition. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique No. 6. Rome.* www.fao.org/3/CA3523FR/ca3523fr.pdf.

167 Parlement latino-américain et caribéen (2017) *Loi modèle sur l'agriculture familiale.* Panama City. https://parlatino.org/pdf/leyes_marcos/leyes/ley-agricultura-familiar-fr.pdf.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES
ACTION POUR LA NUTRITION
2016-2025

AUDA - NEPAD
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE

Organisation mondiale de la Santé

Scaling Up NUTRITION
S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

unicef
pour chaque enfant

Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève
www.ipu.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

+39 06 57051
FAO-HQ@fao.org

Siège de la FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome,
Italie
www.fao.org/home/fr/

ISBN 978-92-5-134095-0

9 789251 340950

CB2005FR/1/03.21